

CAP//PREVOYANCE



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2015**

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés :

- « CAP » pour désigner la Caisse d'assurance du personnel, jusqu'à sa dissolution fin 2013.
- « CAP Prévoyance » pour désigner la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement.
- CPI « Ville de Genève et communes » pour désigner la Caisse regroupant les assuré-e-s de la Ville de Genève, des communes genevoises et autres employeurs affiliés conventionnellement.
- CPI « SIG » pour désigner la Caisse regroupant les assuré-e-s des Services industriels de Genève.
- « CPI » pour désigner les caisses de prévoyance internes.

SOMMAIRE

Message du Conseil de Fondation	4
---------------------------------	---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Chiffres clés au 31 décembre 2015	6
Administration	8
Gestion de la fortune	10
Prévoyance professionnelle / activité assurance	16

COMPTES 2015

Bilan au 31 décembre 2015	24
Compte d'exploitation au 31 décembre 2015	26

ANNEXE AUX COMPTES 2015

1. Bases et organisation	30
2. Assuré-e-s actifs et pensionné-e-s	35
3. Nature de l'application du but	36
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	37
5. Couverture des risques / règles techniques / degrés de couverture	39
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	42
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	56
8. Demandes de l'autorité de surveillance	60
9. Autres informations relatives à la situation financière	60
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	60

APPENDICES

Appendice 1 Répartition par gestionnaire de placements mobiliers / Liste des gérants et agréments	62 65
Appendice 2 Détail des valeurs immobilières	66
Appendice 3 Liste des régies	69
Appendice 4 Organigramme	70

ATTESTATION DE L'EXPERT ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Attestations de l'expert en prévoyance professionnelle	72
Rapport de l'organe de révision	76

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION

2015, une année mouvementée

Marquée par des crises migratoires, des conflits armés, des attentats et des économies en difficulté, l'année 2015 a été particulièrement mouvementée et a présenté de nombreux défis.

En Suisse, c'est d'abord la Banque nationale suisse (BNS) qui a surpris et déconcerté en décidant d'abolir le taux plancher du franc suisse face à l'euro. Puis, ce sont les taux négatifs appliqués par les banques aux placements en liquidités, et ensuite les obligations de la Confédération à intérêts négatifs qu'il a fallu prendre en compte dans la gestion des placements et des risques. Dans ce contexte, les marchés financiers ont été globalement très volatils.

Cet environnement géopolitique et financier incertain, en constante évolution et dont les effets s'étendent au-delà d'une zone géographique définie, nécessite de relever des enjeux ne se limitant pas à la seule maîtrise des aspects financiers. Il faut aussi faire preuve de vigilance pour pouvoir faire face aux événements et en anticiper autant que possible les risques.

Par ailleurs, la persistance de taux d'intérêts faibles, voire négatifs, ainsi que l'absence d'une véritable croissance n'offrent pas une perspective d'évolution favorable des rendements, mais conduisent plutôt à considérer une baisse de ces derniers ces prochaines années.

CAP Prévoyance doit évoluer avec cette réalité. C'est pourquoi, un suivi diligent du financement des prestations et une gestion adéquate des risques s'imposent.

Parmi les risques figure aussi celui de la longévité, qui ne cesse d'augmenter. L'équilibre intergénérationnel est donc également au centre des préoccupations. CAP Prévoyance en tient compte dans ses analyses et projections, cet équilibre étant le garant d'une cohésion sociale et contribuant au respect des droits de chacun et chacune.

Ainsi, CAP Prévoyance met en œuvre des règles de placement claires et transparentes, tout en exerçant une surveillance rigoureuse des risques. L'objectif est de veiller à trouver le juste équilibre entre la réalisation des rendements nécessaires pour assurer les prestations promises, et la sécurité indispensable à l'exécution de ces mêmes prestations.

Durant l'année 2015, CAP Prévoyance a donc maintenu une attention particulière sur les placements, poursuivi la mise en place de règles de fonctionnement et engagé les travaux liés à un abaissement des taux d'intérêts techniques pour lesquels, déjà en 2014, une provision a été constituée.

Une nouvelle fois, il faut saluer l'implication des membres des instances et du personnel de CAP Prévoyance dans l'exercice de leur mission et dans les travaux engagés, indispensable au bon déroulement des processus et aux prises de décisions respectueuses d'une gestion paritaire.

Les chiffres que publie CAP Prévoyance pour 2015 témoignent que les stratégies et le suivi des placements mis en œuvre ont porté leurs fruits.

Au 31 décembre 2015, la Fondation enregistre en effet une performance globale de +1,93 %, respectivement +1,53 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et +2,56 % pour la CPI « SIG ». Ces résultats sont considérés comme bons en regard de l'évolution des marchés financiers et des indices de référence. Ils n'ont toutefois pas permis de maintenir les degrés de couverture à leur niveau prévalant fin 2014.

Par conséquent, les degrés de couverture sont de 80,75 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et de 112,90 % pour la CPI « SIG ». Ces degrés de couverture, qui respectent les exigences légales, tiennent compte de l'alimentation de la provision pour l'abaissement des taux d'intérêts techniques.

Nous vous invitons à découvrir, ci-après, les résultats détaillés de l'exercice 2015, avec la présentation d'une situation financière consolidée et distincte par CPI.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Sandrine SALERNO
Présidente



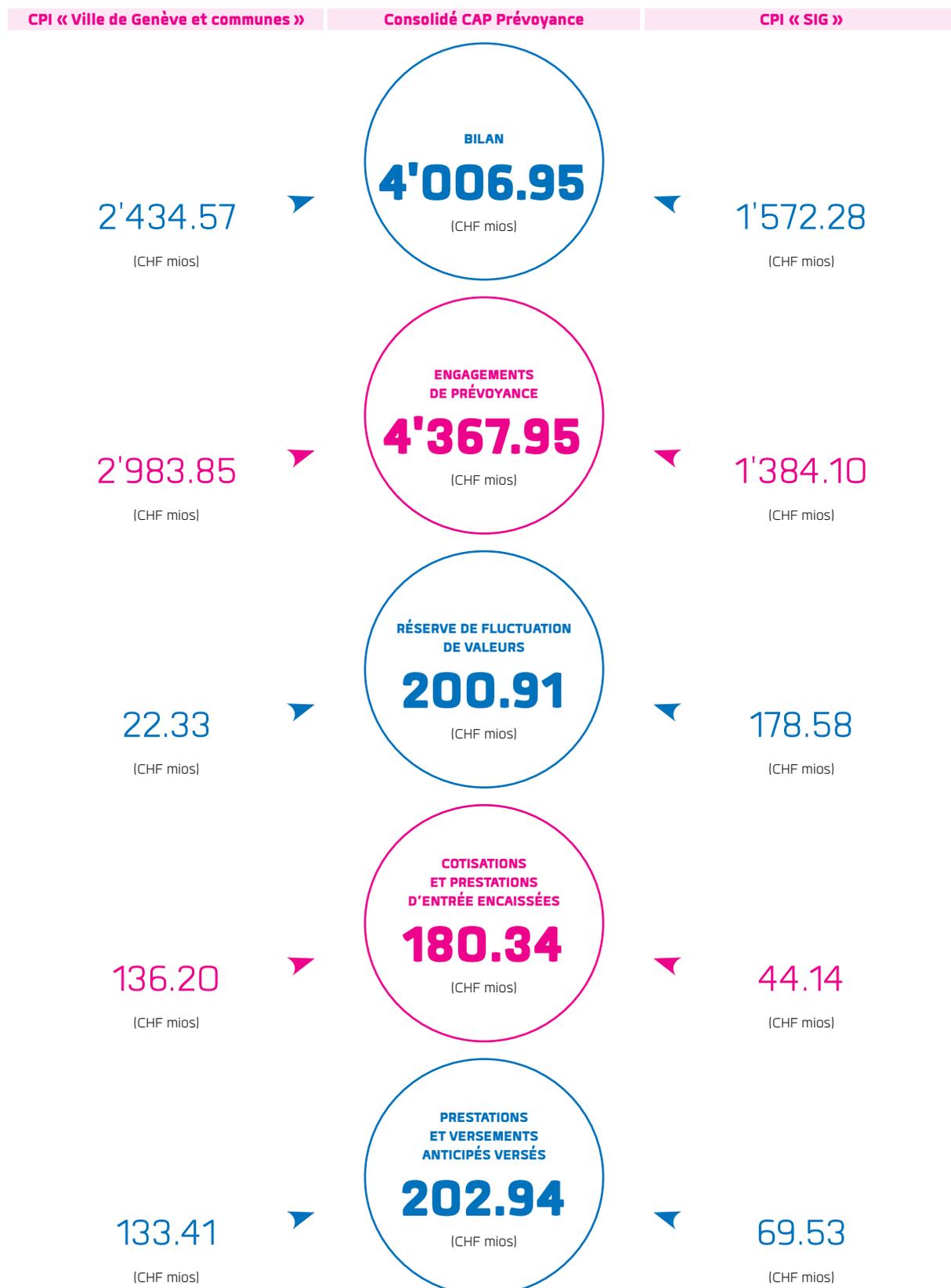
Norma MAGRI
Directrice

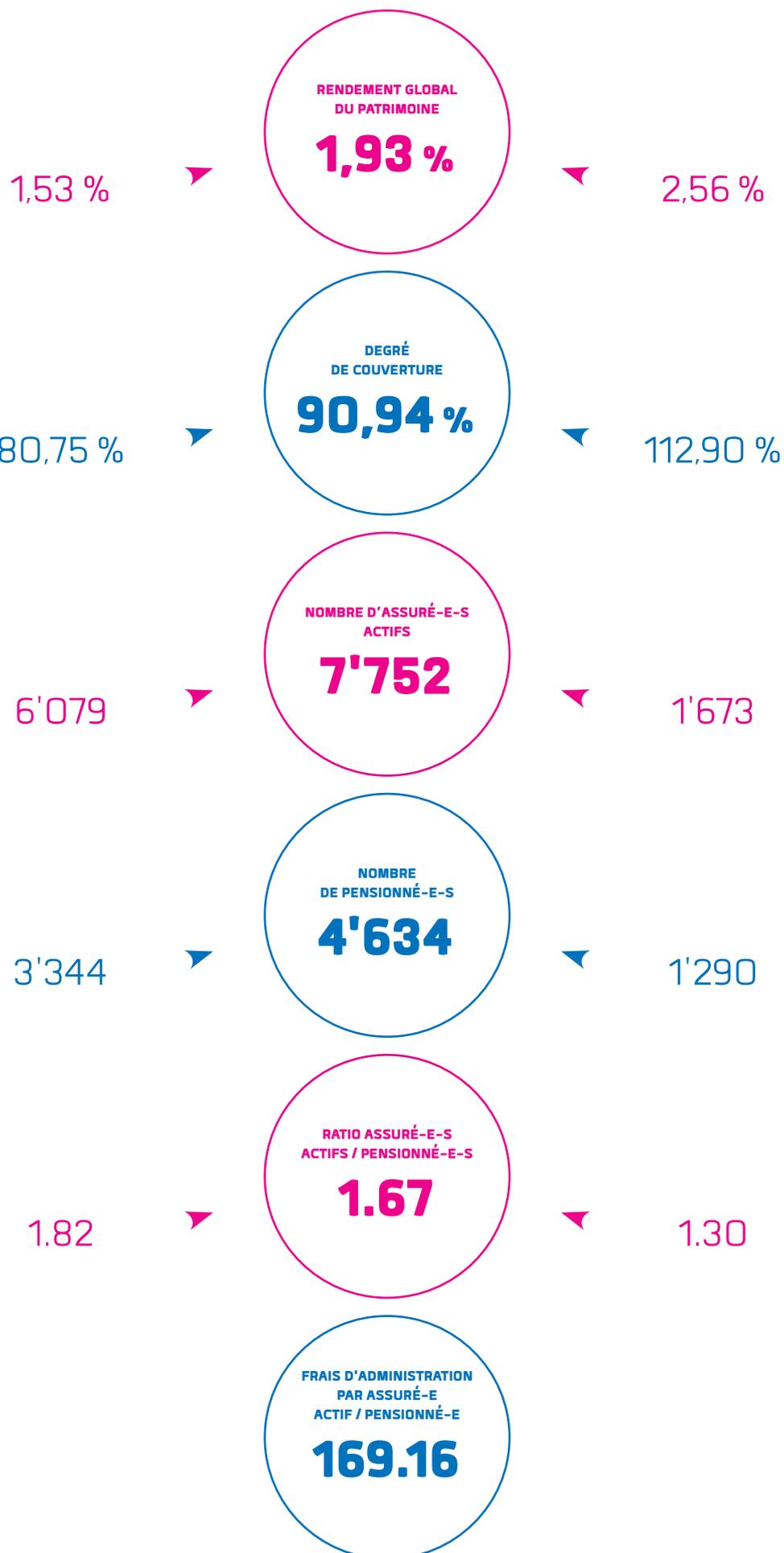
Genève, le 24 juin 2016



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015





ADMINISTRATION

CAP PRÉVOYANCE

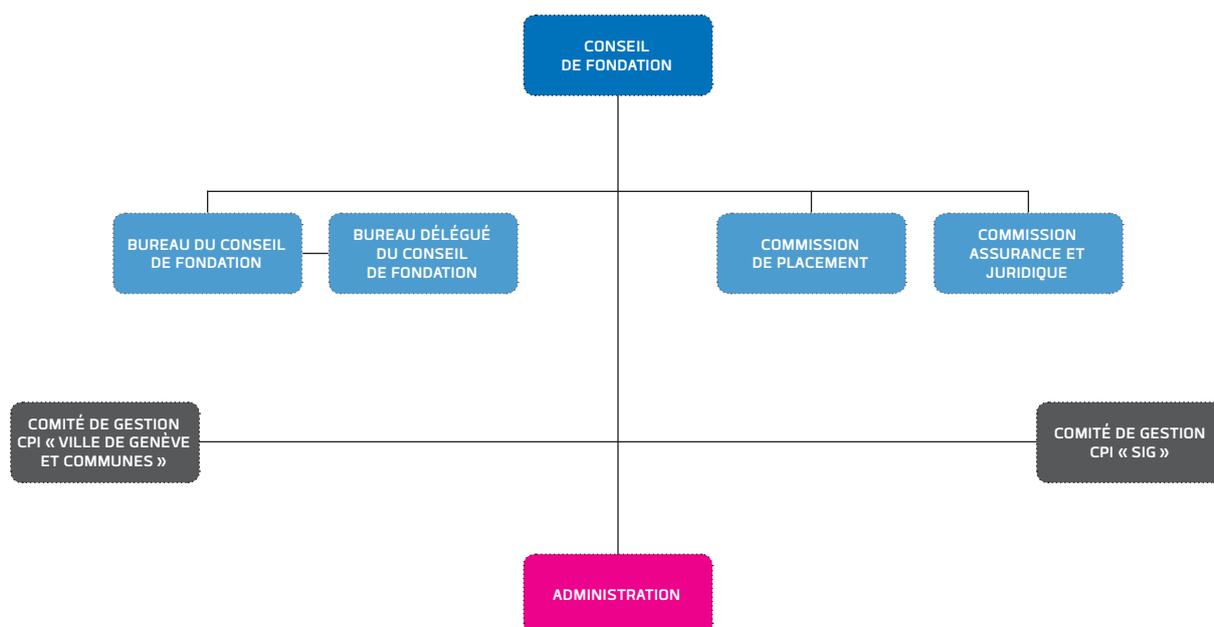
La Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, désignée CAP Prévoyance, a démarré son activité le 1^{er} janvier 2014.

Elle a repris par succession universelle l'ensemble des actifs et des passifs de la CAP – Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des autres communes genevoises affiliées.

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour le personnel de la Ville de Genève et des autres communes genevoises ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CPI « Ville de Genève et communes »), l'autre pour le personnel des Services industriels de Genève (CPI « SIG »).

La CPI « Ville de Genève et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes. La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète et dispose d'une dette d'assainissement à charge des SIG qui doit être amortie sur 7 années (2014-2020) selon des modalités réglées par convention.

STRUCTURE DE CAP PRÉVOYANCE



Le Conseil de Fondation est l'organe suprême qui définit l'orientation et la conduite stratégique de CAP Prévoyance.

Le Bureau, le Bureau délégué et les Commissions instruisent les questions qui relèvent de leurs compétences.

Les Comités de gestion représentent les CPI dans les limites définies par les statuts.

L'Administration est en charge de la gestion opérationnelle de CAP Prévoyance et fait le lien entre les diverses instances.

Le Règlement d'organisation définit le rôle et les compétences de chaque instance.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire. En 2015, elles ont été convoquées 39 fois.

- 7 séances pour le Conseil de Fondation ;
- 9 séances pour le Bureau ;
- 5 séances pour le Bureau délégué ;
- 5 séances pour la Commission assurance et juridique ;
- 9 séances pour la Commission de placement ;
- 2 séances pour le Comité de gestion de la CPI « Ville de Genève et communes » ;
- 2 séances pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Les représentant-e-s des employeurs et des assuré-e-s siègent paritairement au sein des diverses instances. Les pensionné-e-s sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation ainsi que des Comités de gestion des CPI.

Les représentant-e-s ont été désignés ou élus, conformément aux statuts de CAP Prévoyance, de la manière suivante :

- pour les assuré-e-s actifs : par une procédure d'élection ;
- pour les employeurs : par le Conseil administratif pour la Ville de Genève, l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises pour les communes et le Conseil d'administration pour les Services industriels de Genève ;
- pour les pensionné-e-s : par l'URCAP (Union des retraités de la CAP).

La liste des représentant-e-s au sein des différentes instances est consultable sous le point 1.D de l'annexe aux comptes.

GESTION DE LA FORTUNE

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'année 2015 a été marquée par l'abandon du taux plancher CHF/euro en janvier, et par les taux négatifs appliqués pour les placements en liquidités, décidés par la Banque nationale suisse (BNS). Les emprunts de la Confédération ont également atteint des taux négatifs en cours d'année. Dans ce contexte, les investisseurs qui raisonnent en francs suisses ont eu de la peine à atteindre des performances positives en 2015. L'indice des prix à la consommation a également reculé de -14 % en 2015.

Les marchés des actions ont été volatils, sauf en ce qui concerne les actions des pays émergents, qui accusent un recul de -14,3 %, mais ont néanmoins terminé l'année en terrain positif. Ainsi, les actions suisses et de petites et moyennes capitalisations ont enregistré des hausses respectives de +2,7 % et de +11 %, les actions étrangères atteignant +0,3 %.

Parallèlement, les obligations en francs suisses et en devises étrangères ont connu des résultats contrastés calculés en francs suisses, soit une hausse de +2,2 % pour les premières et un recul de -2,4 % pour les secondes. Les obligations des pays émergents sont en retrait de -7,2 %.

Les devises ont été fortement impactées par l'abandon du taux plancher, à l'exception du dollar et du yen, en hausse respectivement de +0,7 % et de +0,4 %. Par rapport au franc suisse, l'année a été marquée par une baisse de -9,6 % de l'euro, et de -4,8 % de la livre sterling.

Enfin, le marché immobilier géré en direct, en Suisse, a continué de bien se comporter, profitant toujours de taux hypothécaires à bas niveau et d'un intérêt marqué des investisseurs à la recherche d'alternative aux placements monétaires et obligataires dont les taux sont restés très faibles, voire négatifs.

RENDEMENT GLOBAL

Le rendement de la fortune en 2015 s'est élevé à :

- +1,93 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +1,53 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
indice stratégique +2,0 %
- +2,56 % pour la CPI « SIG »
indice stratégique +1,7 %

La différence de rendement entre les deux CPI s'explique essentiellement par les effets des intérêts de la dette d'assainissement des SIG, qui ont été supérieurs aux performances obtenues par les obligations suisses détenues par la CPI « Ville de Genève et communes ».

Le rendement des CPI est relativement bon en comparaison des indices Pictet LPP 2000 25 (+0,5 %) et LPP 2000 40 (+0,3 %). La CPI « Ville de Genève et communes » réalise une performance inférieure au benchmark en raison principalement des résultats en dessous

des objectifs obtenus pour les obligations en devises. La CPI « SIG » dépasse le benchmark grâce aux intérêts perçus en lien avec la dette d'assainissement.

STRATÉGIES ET RÉGLEMENT DE PLACEMENT

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement élaborée sur la base d'une étude ALM (congruence actifs/passifs) réalisée par un consultant spécialisé. Ce dernier s'est appuyé sur les données et projections des engagements de prévoyance établies par l'expert en prévoyance professionnelle ainsi que sur des hypothèses de risques et de rendements des classes d'actifs analysées et discutées au sein des instances.

Ces deux stratégies de placement sont décrites en annexe du Règlement de placement. Ce dernier définit les principes d'investissements en matière de gestion mobilière et immobilière, dont la Charte pour l'investissement responsable et les dispositions en matière d'exercice des droits d'actionnaire.

Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement des univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières. Enfin, elles sont assorties d'une gestion des risques de change afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises.

Fin 2015, le Conseil de Fondation a décidé de revoir la stratégie de placement des deux CPI en augmentant de deux points le niveau des liquidités, le fixant à 3 %, au détriment des obligations, afin de permettre une meilleure politique de rebalancement entre les différentes classes d'actifs.

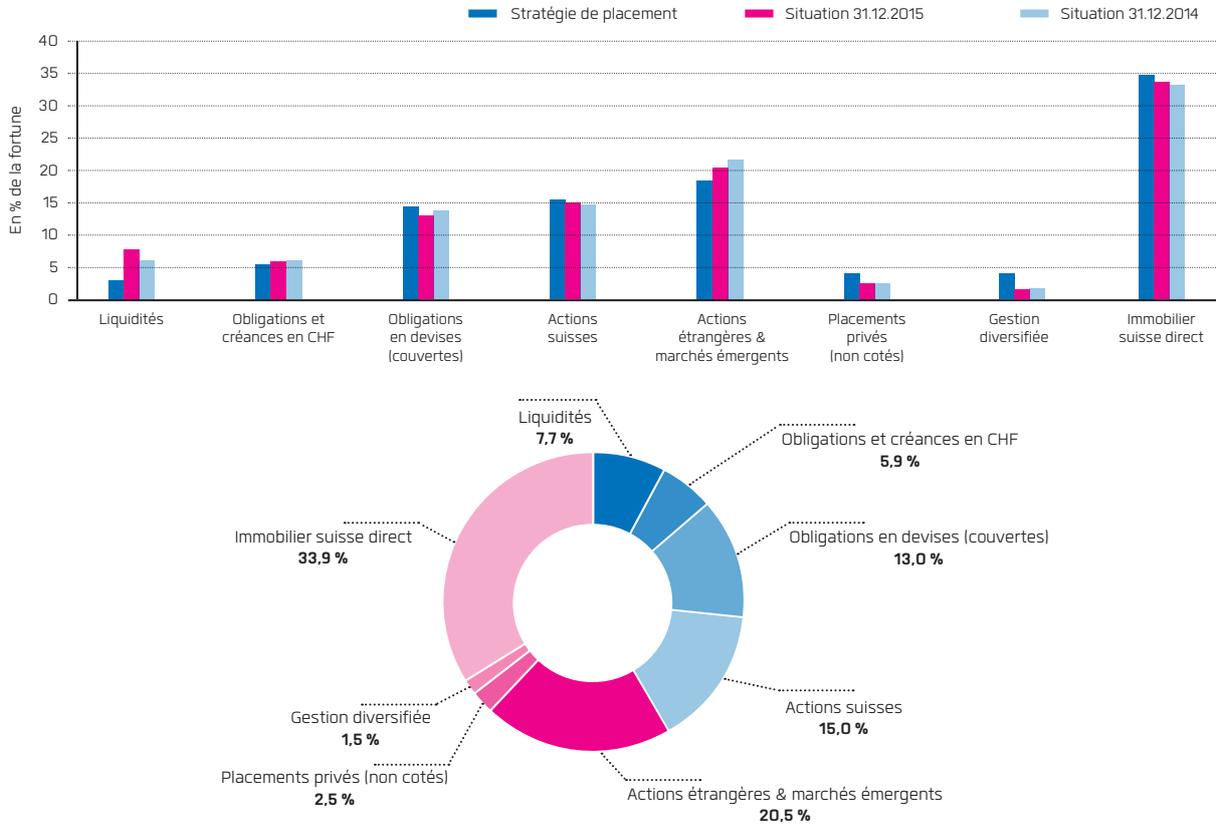
ALLOCATION DES ACTIFS

A fin 2015, toutes les classes d'actifs se situaient dans les limites définies par les stratégies de placement :

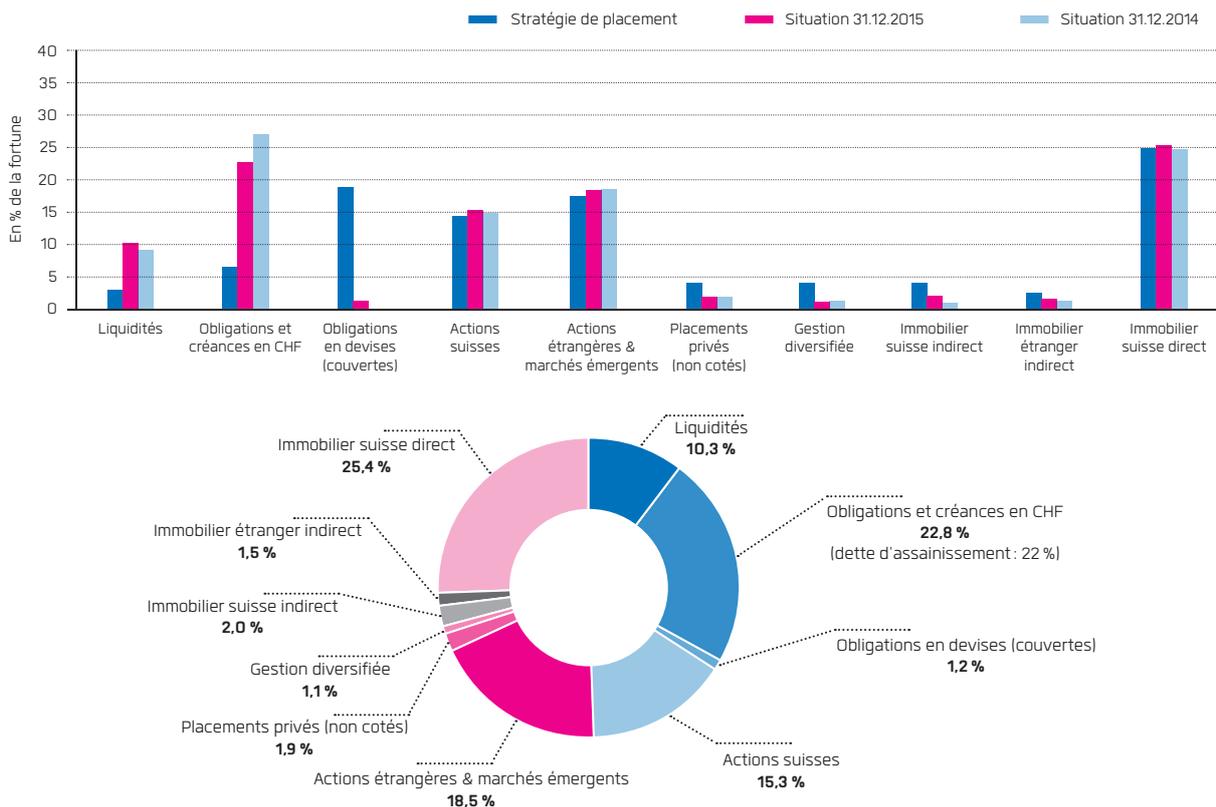
- dans un contexte difficile, les liquidités ont été maintenues à un niveau élevé et dépassaient largement le point neutre de la stratégie ;
- la pondération des immeubles à fin 2015 se situait en dessous des points neutres ;
- les obligations et créances en CHF étaient proches de la stratégie, alors que les obligations en devises, les placements privés (non cotés) et la gestion diversifiée se situaient en dessous de la position neutre ;
- les actions étaient, quant à elles, en dessus de la position neutre, toutefois à l'intérieur des limites stratégiques.

Répartition de la fortune au 31 décembre 2015

CPI « Ville de Genève et communes »

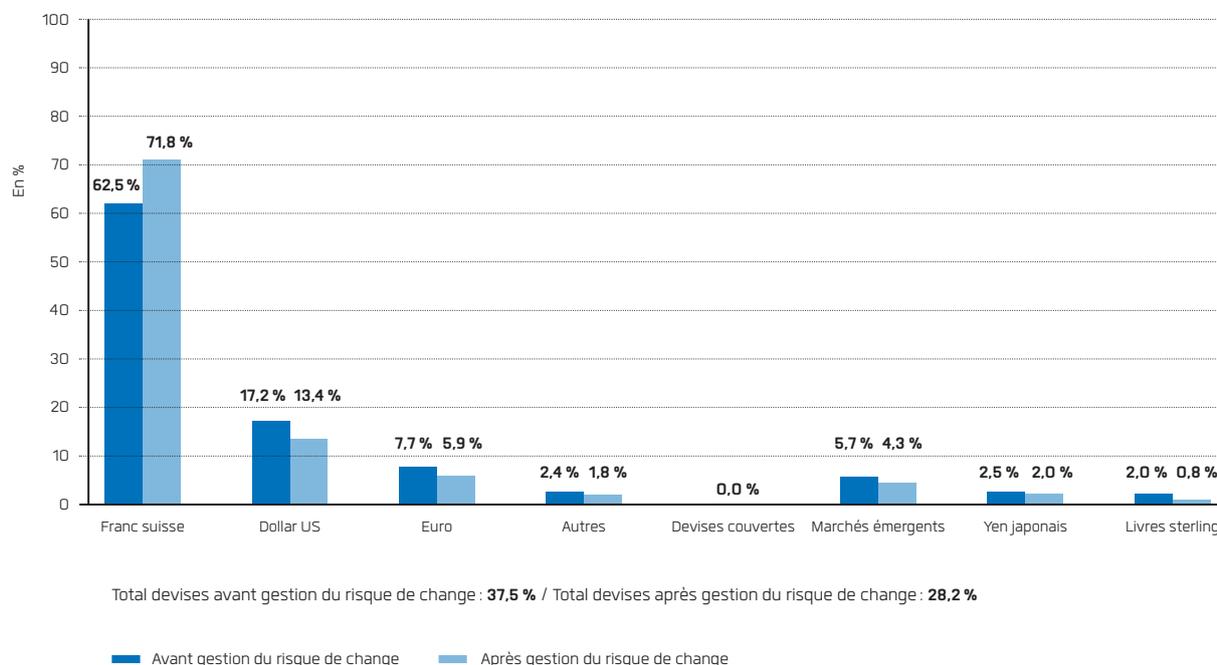


CPI « SIG »

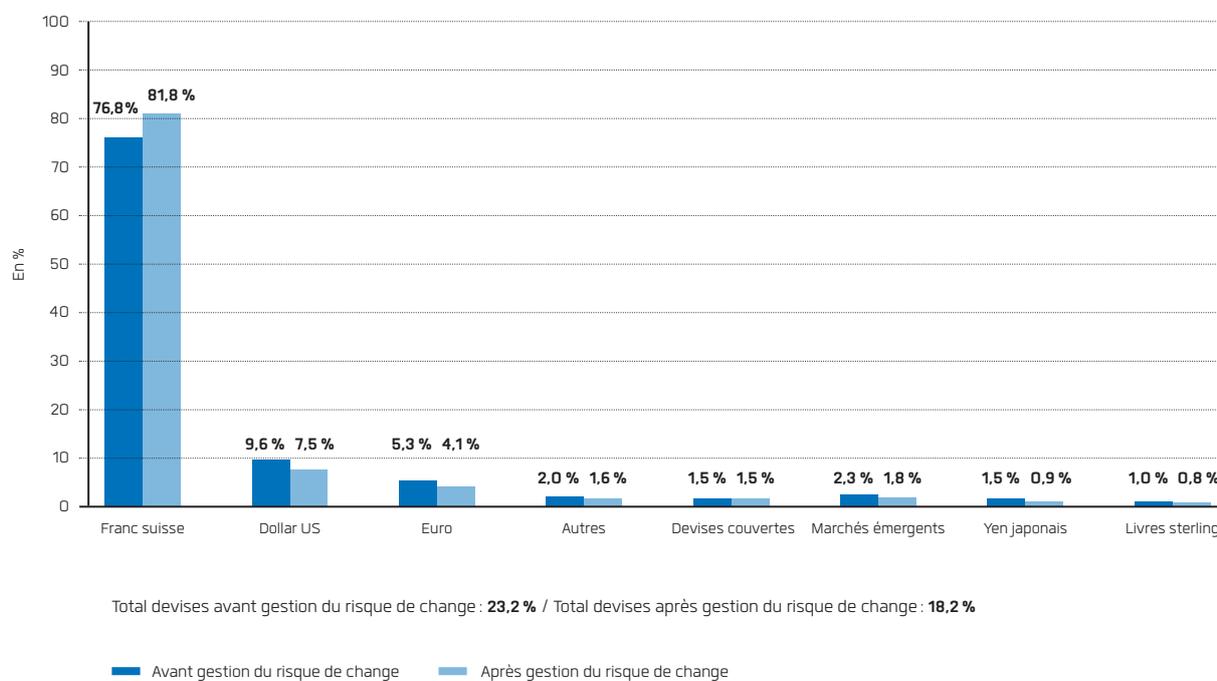


Répartition monétaire au 31 décembre 2015

CPI « Ville de Genève et communes »



CPI « SIG »



GESTION MOBILIÈRE

Fonds de placement institutionnel commun

Afin d'assurer une gestion commune des placements pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose d'un fonds de placement institutionnel dédié, le fonds Capacity, subdivisé en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en fonds hypothécaires, en private equity et en fonds immobiliers suisses et étrangers sont gérés séparément. Grâce à une gestion commune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels de Capacity ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation.

Performance

Au 31 décembre 2015, la performance du portefeuille des valeurs mobilières s'établit comme suit :

- +0.59 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +0.26 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +1.25 % pour la CPI « SIG »

Elle est calculée en tenant compte de l'écart en pourcent entre la valeur boursière du portefeuille au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

Liquidités

Impactés par les taux négatifs, les placements en liquidités ont enregistré une performance de -0.22%. CAP Prévoyance a bénéficié d'accords avec ses partenaires qui ont permis d'atténuer l'effet des taux négatifs fixés à 0.75 % par la Banque nationale suisse (BNS).

Obligations

La performance des obligations en francs suisses a progressé de +2.08 %, proche de l'objectif fixé à +2.17 %. L'ensemble de ces titres, intégrés dans le fonds Capacity, sont attribués à la CPI « Ville de Genève et communes », la part obligataire pour la CPI « SIG » ayant été constituée en 2015 principalement par la dette d'assainissement et, pour une faible part, en obligations en devises.

En tenant compte des hypothèques ainsi que de la dette d'assainissement des SIG, le résultat du compartiment obligations en francs suisses se présente comme suit :

- +2.0 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +3.4 % pour la CPI « SIG »

En ce qui concerne les obligations en devises, en baisse de -4.76 %, elles restent en dessous de l'indice de référence concerné (-2.89 %), étant précisé que la CPI « SIG » a commencé à investir dans cette classe d'actifs en cours d'année seulement.

Actions

Le compartiment actions suisses a engendré de bons résultats, avec un rendement de +3.7 %, soit 1 % en dessus de l'indice de référence.

Quant aux actions étrangères et en provenance de marchés émergents, leur rendement s'établissait à -0.7 %, soit en deçà de l'objectif de +0.2 %.

Autres placements

La gestion diversifiée a obtenu une performance de -2.5 %, en grande partie impactée par la baisse de l'euro par rapport au franc suisse.

Devises

En 2015, CAP Prévoyance a décidé d'étendre les programmes de gestion active des devises à l'ensemble des classes d'actifs et des portefeuilles concernés. Malheureusement, la décision de la BNS d'abandonner le taux plancher n'a pas été anticipée par les programmes, qui n'ont pas suffisamment couvert les placements concernés contre la baisse de l'euro.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Charte d'investissement responsable

CAP Prévoyance est en adéquation avec les principes édictés par cette Charte, qui fait partie intégrante du Règlement de placement. Elle n'effectue pas d'investissements dans le domaine des matières premières et des fonds de hedge funds.

Exercice des droits de vote de l'actionnaire

CAP Prévoyance exerce ses droits de vote d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives. A noter que près de 80% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes. Les droits de vote ont été effectués en 2015 de la manière suivante :

Actions suisses

- 220 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'019 résolutions soumises au vote.

16% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives aux statuts et à la politique de rémunération des entreprises concernées.

Actions étrangères

- 497 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 7'945 résolutions soumises au vote.

En moyenne, la proportion de résolutions ayant fait l'objet d'un refus est la suivante :

- 23 % Europe
- 28 % Amérique du Nord
- 37 % Asie Pacifique

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses (rapport Ethos 2015) est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

Engagement actif

En complément de l'exercice des droits de vote, CAP Prévoyance participe à l'« Ethos Engagement Pool » qui regroupe plus de 120 caisses de pensions suisses, pour un total de près de CHF 200 milliards de francs suisses de fortune. L'« Ethos Engagement Pool » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées.

Les thèmes abordés en 2015 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

GESTION IMMOBILIÈRE

Parc immobilier géré en direct

Le parc immobilier est propriété de CAP Prévoyance et chaque CPI dispose d'une quote-part. Il est composé de :

Immeubles (allées)	195
Appartements	3'629
Places de parking et garages	3'011
Arcades	13'105 m ²
Bureaux – locaux artisanaux	16'360 m ²
Dépôts	8'058 m ²

Ne sont pas compris les nouveaux immeubles sis rue Camille-Martin 2A-2B, mentionnés sous « acquisitions et constructions » et dont l'exploitation ne débutera qu'en 2016.

Revenu d'exploitation des immeubles

Recettes

• Loyers encaissés	CHF 74'167'873.–
• Subventions reçues	CHF 608'669.–
• Variation de l'ajustement de valeur sur loyers à encaisser	CHF -555'613.–

CHF 74'220'929.–

Charges

• Intérêts hypothécaires	CHF 569'696.–
• Charges d'exploitation courantes et entretien	CHF 23'779'596.–

CHF 24'349'292.–

Revenu net

CHF 49'871'637.–

Les charges d'exploitation se composent des frais suivants :



Frais de conciergerie
CHF 3'449'852.–



Eau et électricité
CHF 2'727'279.–



Assurances
CHF 601'846.–



Impôts
CHF 1'976'624.–



Entretien des logements
et des immeubles
CHF 9'591'680.–



Frais de gestion
CHF 5'432'315.–

Travaux à plus-values et « Gros Travaux »

Le coût global des travaux réalisés en 2015 s'établit à CHF 9.250 millions, soit CHF 6.078 millions portés en plus-values et CHF 3.172 millions en « Gros Travaux » (cf. appendice 2).

Rendement des immeubles

Le revenu d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte « Gros Travaux »), et déduction faite des dettes hypothécaires, représente un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 4,10 %.

Acquisitions et constructions

CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2015.

Construction de deux immeubles rue Camille-Martin 2A-2B

La construction de ces deux immeubles, comportant 22 logements, avec un crédit de construction de CHF 8.170 mio, s'est terminée en fin d'année 2015. La mise en exploitation des immeubles est prévue pour début 2016.

Etudes en cours

Chemin Frank-Thomas 20-22 / avenue de Rosemont 1-3-3A

Un projet de plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève, et qui englobe les parcelles sur lesquelles se situent ces immeubles, est en cours d'instruction.

Ce projet prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés. Ce projet implique la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements.

Evolution des locations

797 demandes de location d'appartements ont été enregistrées en 2015 : 212 appartements, 10 locaux commerciaux ainsi que 213 places de parking/garages ont été attribués.

Manque à gagner sur l'état locatif

Le nombre d'appartements vacants s'est maintenu à un faible niveau. Le manque à gagner qui en résulte s'élève à CHF 142'793.-, soit 0,24 % de l'état locatif relatif aux logements (2014 = 0,40 %).

La relocation de certains logements du secteur subventionné reste difficile : ainsi, la perte locative induite par la vacance de cinq logements HLM représente 40 % du manque à gagner total en 2015 (31 % en 2014 pour quatre logements).

En ce qui concerne les locaux commerciaux (bureaux particulièrement), le manque à gagner s'établit à CHF 891'815.-, soit 8,40 % de l'état locatif commercial, alors qu'il était de 4,14 % en 2014, confirmant une demande en recul dans un marché très disputé.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE / ACTIVITÉ ASSURANCE

ADAPTATION DES PENSIONS À L'ÉVOLUTION DES PRIX

Conformément à la législation fédérale, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont l'obligation de se prononcer, chaque année, sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Les règlements de prévoyance de chaque CPI précisent les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

En décembre 2015, les Comités de gestion respectifs des CPI et le Conseil de Fondation ont donc examiné ces éléments. Ils ont relevé que l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation de novembre 2014 à novembre 2015 était négative (-1.4 %). En conséquence, les Comités de gestion et le Conseil de Fondation ont constaté qu'aucune indexation des rentes n'était possible en 2016. Cette décision a été communiquée aux pensionné-e-s.

SITUATION ACTUARIELLE / BILAN TECHNIQUE

Au 31 décembre 2015, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques VZ 2010 aux taux d'intérêts techniques différenciés de 4 % pour les capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs, et de 3.5 % pour les capitaux de prévoyance des pensionné-e-s.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0.5 % des prestations de libre passage nettes, et de 0.5 % des valeurs actuelles des rentes en cours.

Parallèlement, une provision pour taux d'intérêts techniques différenciés destinée à prendre en charge le coût futur des mises à la retraite des assuré-e-s actifs est alimentée chaque année. Elle correspond à la différence entre les capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs déterminés avec un taux d'intérêt technique de 3.5 % par rapport aux mêmes capitaux de prévoyance déterminés, avec un taux d'intérêt technique de 4 %.

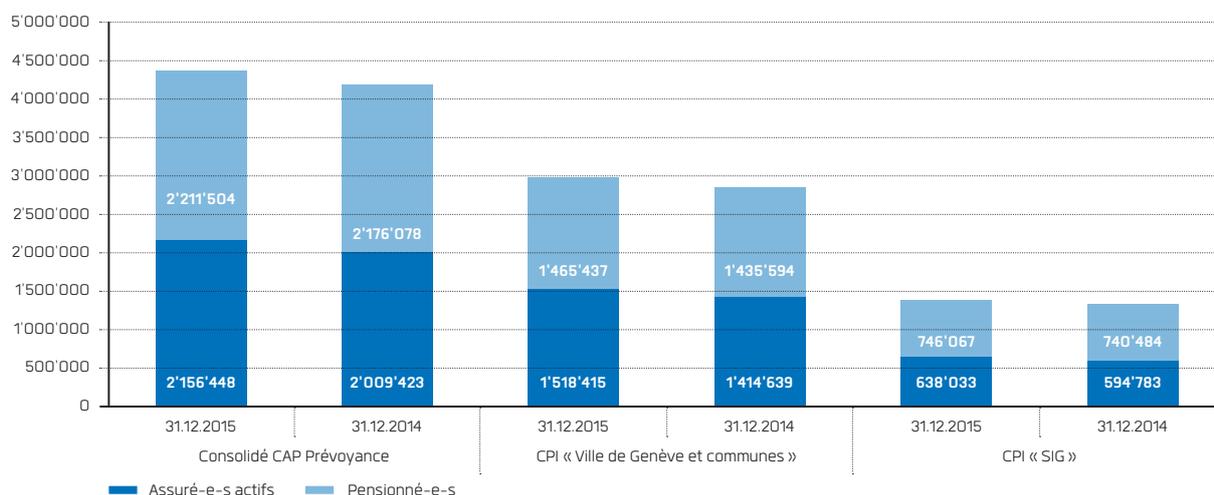
Enfin, considérant d'une part les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI à 3 %, et d'autre part les travaux en cours auprès de la Commission assurance et juridique, les Comités de gestion ont décidé d'attribuer un montant de respectivement CHF 57.82 mios pour la CPI « Ville de Genève et communes » et CHF 37 mios pour la CPI « SIG » à la provision pour événements spéciaux. Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions.

Outre le fait de compenser intégralement le coût d'un abaissement du taux d'intérêt technique à 3 %, compte tenu de l'effectif des assuré-e-s actifs et pensionné-e-s au 31 décembre 2015, ces attributions permettent à la Commission assurance et juridique de poursuivre sereinement les travaux en cours.

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance ont évolué de :

- +4.36 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +4.69 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +3.66 % pour la CPI « SIG »



Fortune de prévoyance

La fortune de prévoyance a évolué de :

- +1.34 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +1.64 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +0.89 % pour la CPI « SIG »

Fortune de prévoyance en valeur de liquidation [art. 44 OPP 2]	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Total de l'actif (y compris CHF 100'000.- de capital propre dans le total consolidé)	4'006'946'086.69	3'954'770'194.11	2'434'567'980.70	2'394'369'817.01	1'572'278'105.99	1'560'300'377.10
Dettes	- 33'127'560.71	- 33'618'238.52	- 23'978'031.89	- 22'728'209.32	- 9'149'528.82	- 10'890'029.20
Compte de régulation passif	- 1'624'716.23	- 1'508'629.38	- 1'172'610.11	- 1'024'557.99	- 452'106.12	- 484'071.39
Provisions non techniques	- 0.00	- 0.00	- 0.00	- 0.00	- 0.00	- 0.00
Total de la fortune en valeur de liquidation =	3'972'193'809.75	3'919'643'326.21	2'409'417'338.70	2'370'617'049.70	1'562'676'471.05	1'548'926'276.51

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète).

Au 31 décembre 2015, les degrés de couverture sont les suivants :

- 90.94 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance (93.65 % fin 2014)
- 80.75 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » (83.17 % fin 2014)
- 112.90 % pour la CPI « SIG » (116 % fin 2014)

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :

- un degré de couverture global (assuré-e-s actifs et pensionné-e-s) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80 % pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68 % (80.75 % fin 2015) ;
- un degré de couverture spécifique aux pensionné-e-s correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des pensionné-e-s. Il ne doit pas se situer en dessous de 100 %, ce qui est le cas fin 2015 ;
- un degré de couverture spécifique aux assuré-e-s actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100 % des engagements de prévoyance des pensionné-e-s, et les engagements de prévoyance des assuré-e-s actifs. Le degré de couverture des assuré-e-s actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30 % (62.17 % fin 2015).

Pour la CPI « SIG », qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100 % (112.90 % fin 2015).

Le recul des degrés de couverture s'explique par une fortune de prévoyance en valeur de liquidation qui a augmenté de manière moins importante que le total des engagements de prévoyance des deux CPI, principalement en raison de la décision des Comités de gestion, approuvées par le Conseil de Fondation, d'attribuer un montant de respectivement CHF 57.82 mios pour la CPI « Ville de Genève et communes » et CHF 37.01 mios pour la CPI « SIG » à la provision pour événements spéciaux en vue de l'abaissement des taux d'intérêts techniques.

Le contrôle des engagements actuariels, effectué par l'expert en prévoyance professionnelle, confirme l'exactitude de la situation présentée ci-avant.

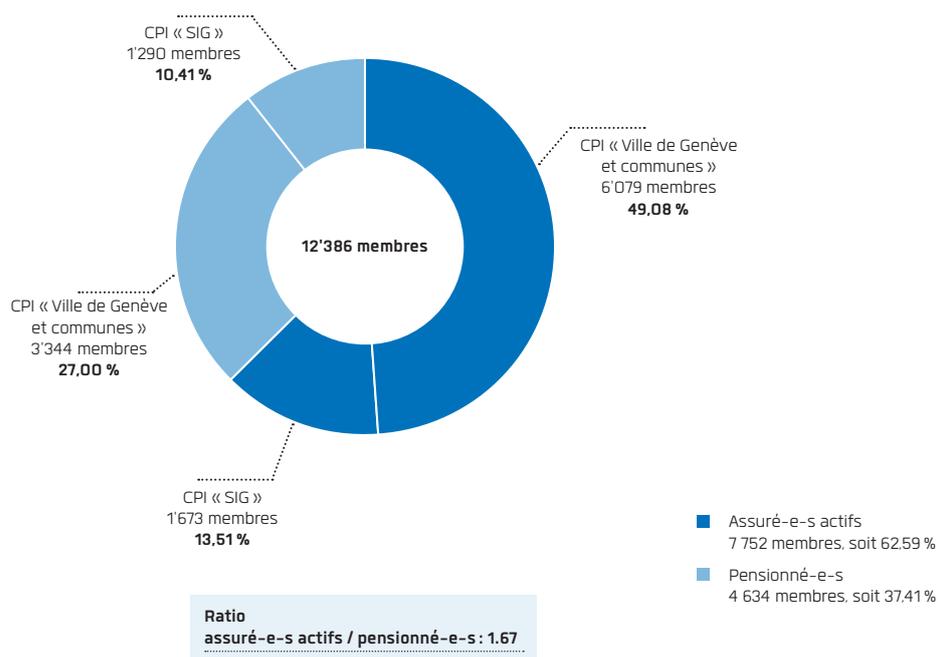
EFFECTIF

Employeurs

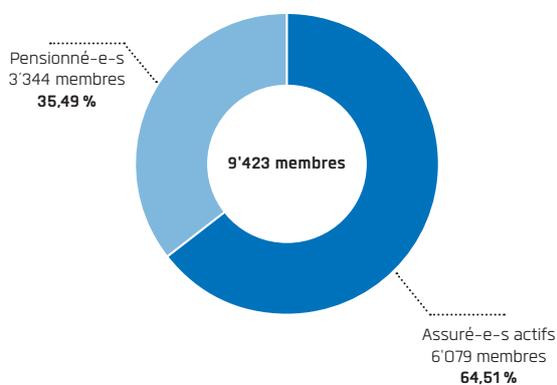
A fin 2015, CAP Prévoyance comptait 50 employeurs affiliés (cf. liste en page 34).

Répartition et ratio des assuré-e-s actifs et pensionné-e-s

Consolidé CAP Prévoyance

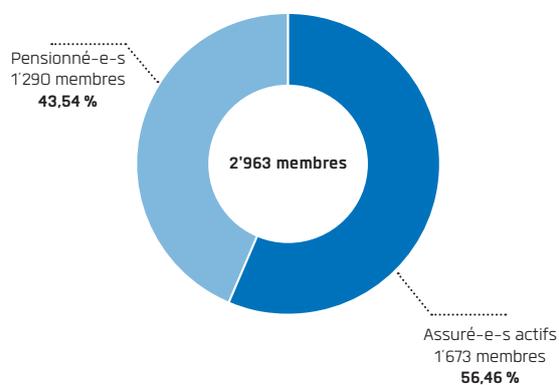


CPI « Ville de Genève et communes »



Ratio assuré-e-s actifs / pensionné-e-s : 1.82

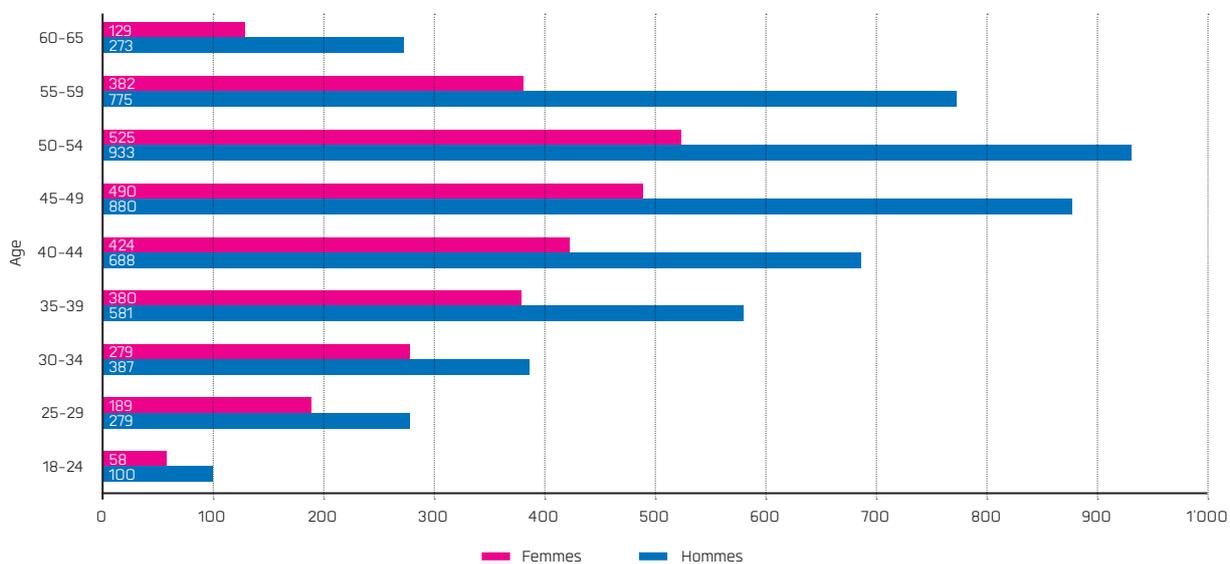
CPI « SIG »



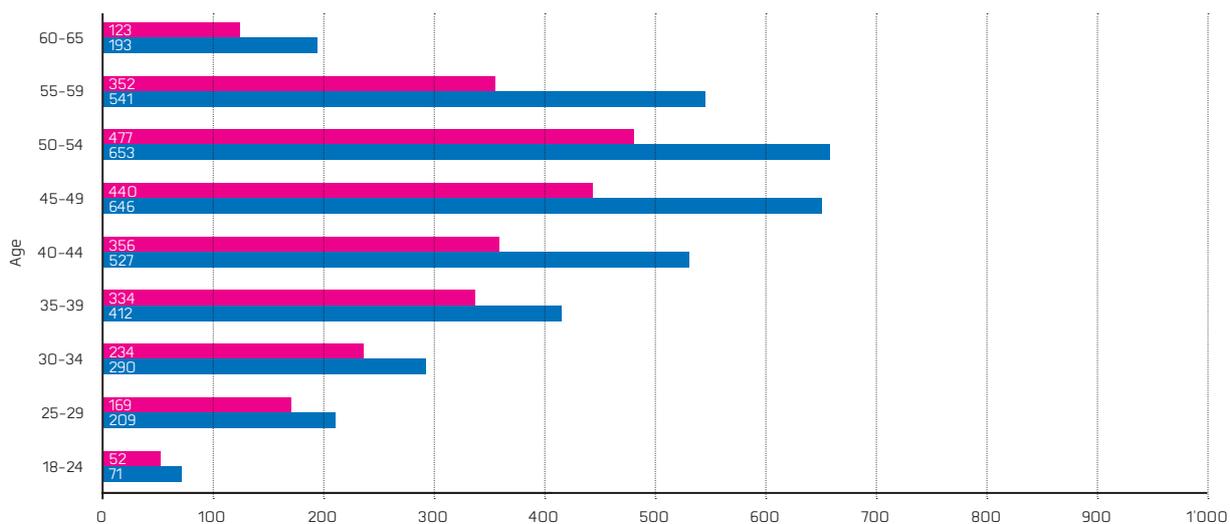
Ratio assuré-e-s actifs / pensionné-e-s : 1.30

Répartition des assuré-e-s actifs par sexe et classe d'âge

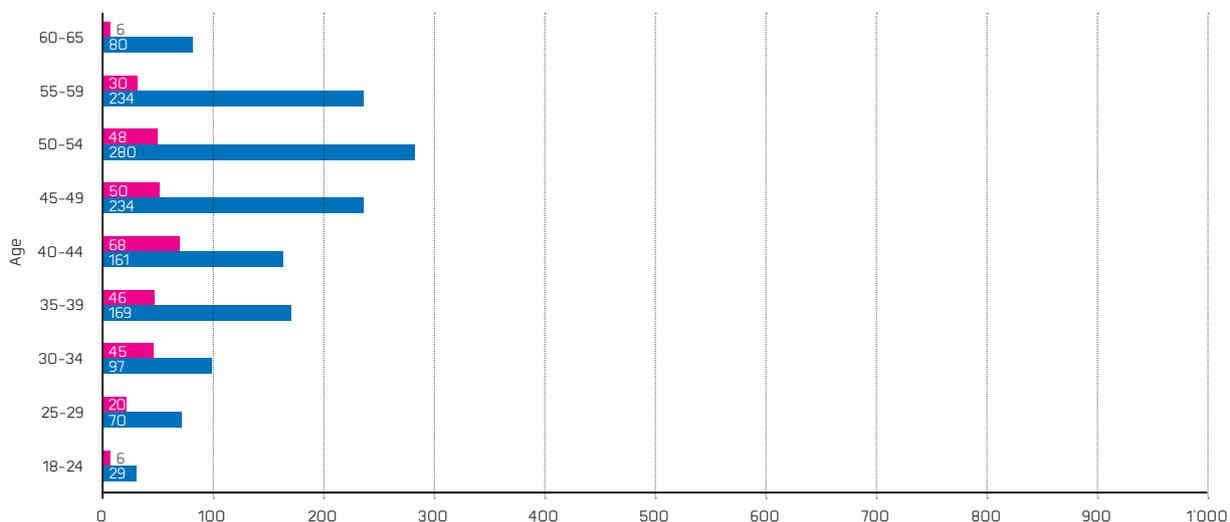
Consolidé CAP Prévoyance



CPI « Ville de Genève et communes »

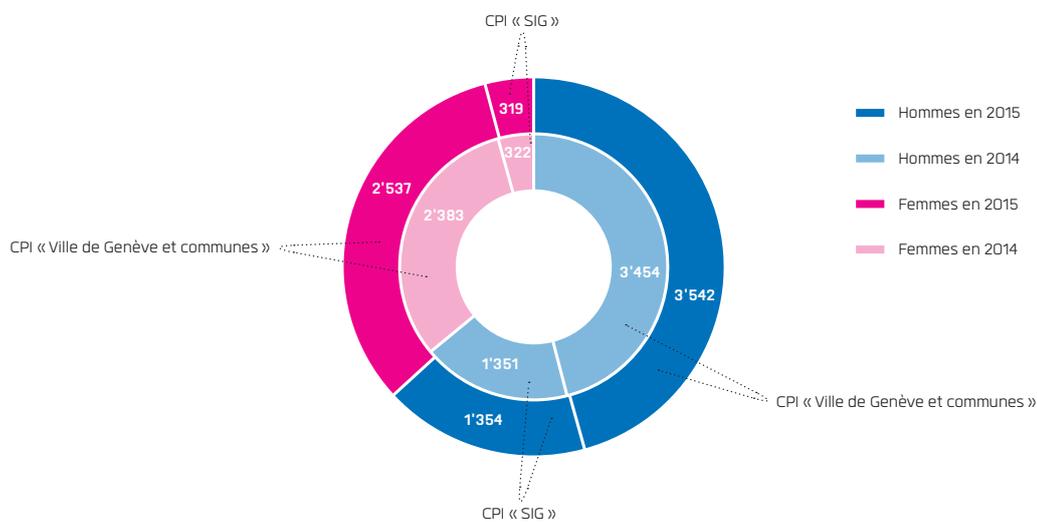


CPI « SIG »

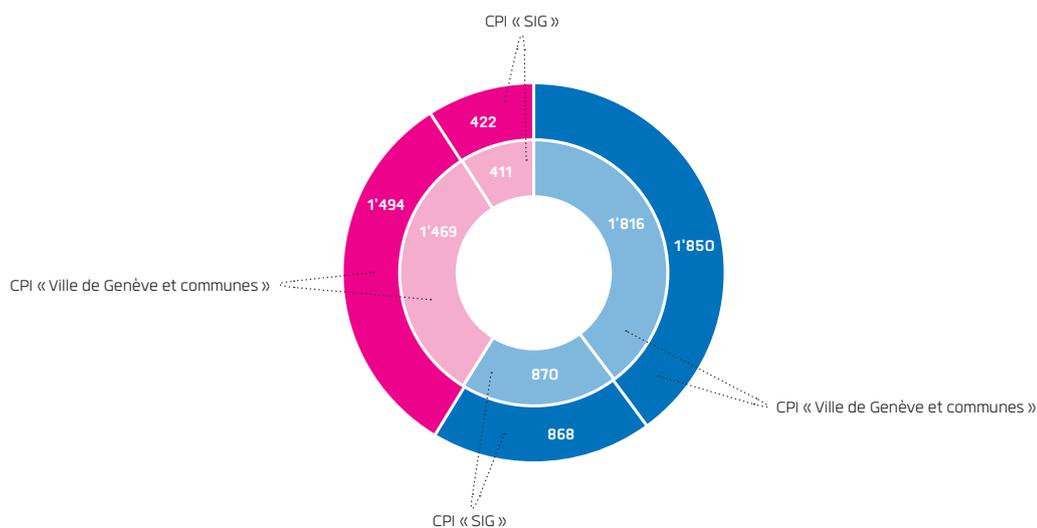


Evolution de l'effectif des assuré-e-s actifs et pensionné-e-s

Assuré-e-s actifs



Pensionné-e-s



Caractéristiques moyennes de l'assuré-e actif



	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Age	45 ans 9 mois	45 ans 8 mois	46 ans
Salaire de base	CHF 88'729	CHF 84'299	CHF 104'822
Salaire assuré	CHF 67'909	CHF 64'293	CHF 81'048
Prestation de sortie	CHF 227'242	CHF 203'717	CHF 312'722
Taux de rente de retraite dès 64 ans	59.74 %	58.81 %	63.11 %
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	CHF 41'013	CHF 38'224	CHF 51'147

Caractéristiques moyennes de la personne à la retraite

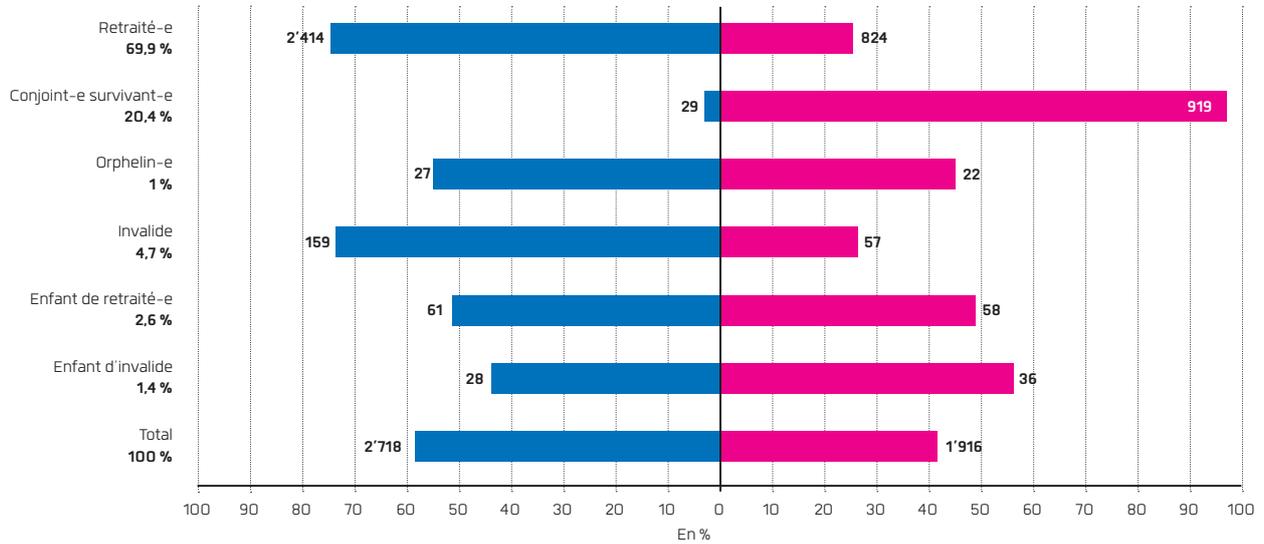


	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Age	73 ans	72 ans 9 mois	73 ans 9 mois
Rente annuelle de retraite de base	CHF 40'841	CHF 36'537	CHF 52'685
Cumul des indexations accordées	CHF 3'592	CHF 2'764	CHF 5'872
Rente annuelle de retraite	CHF 44'433	CHF 39'301	CHF 58'557

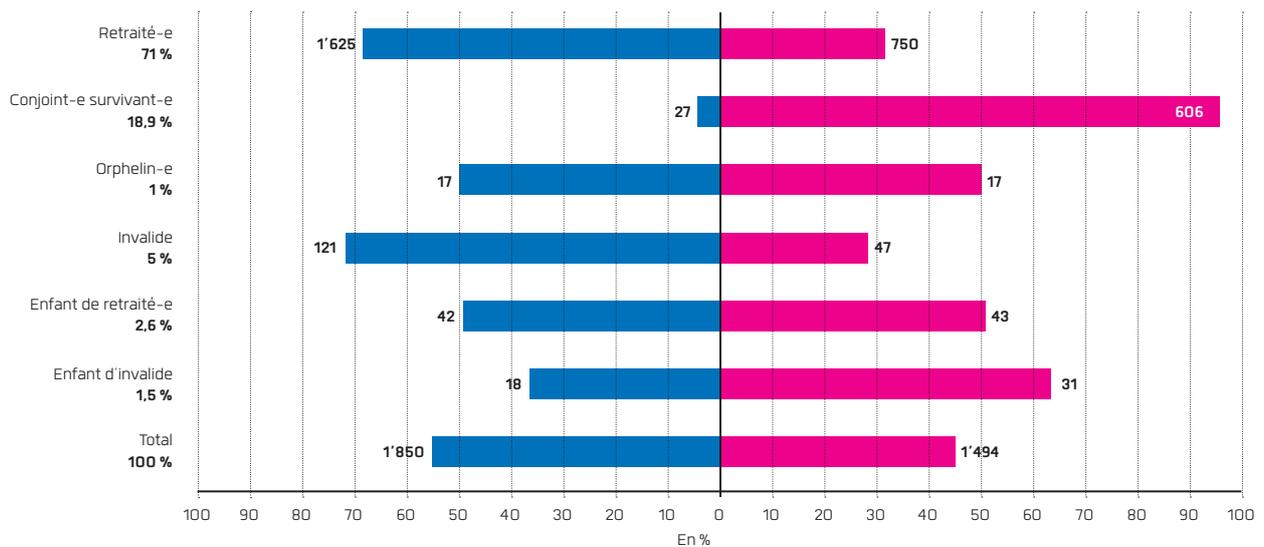
Répartition des pensionné-e-s par type de pension et par sexe

Hommes Femmes

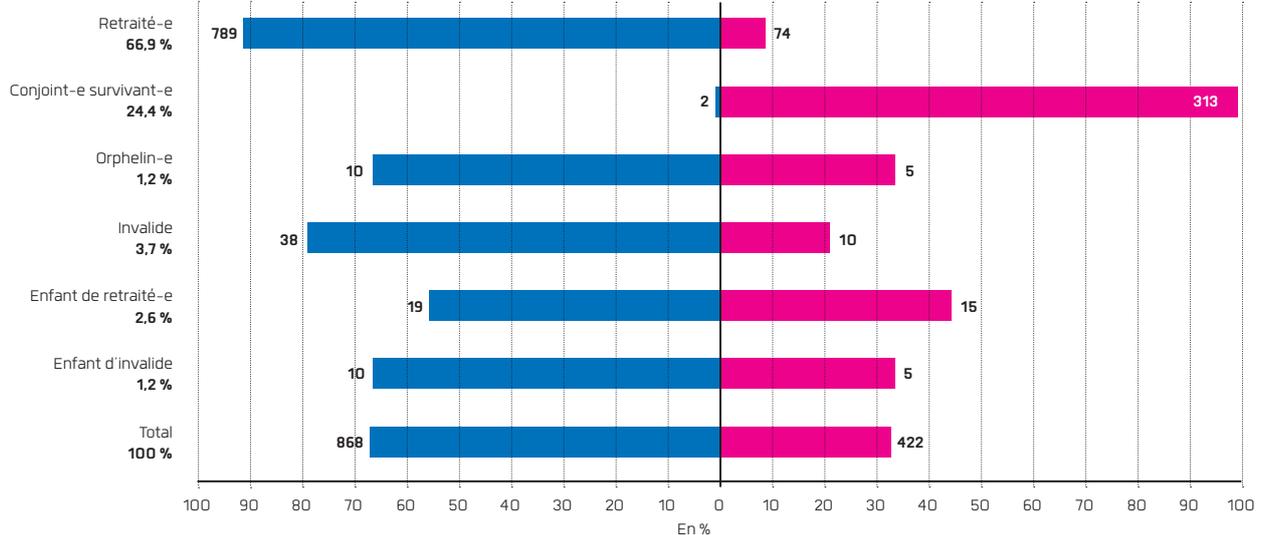
Consolidé CAP Prévoyance



CPI « Ville de Genève et communes »



CPI « SIG »



Au 31 décembre 2015, les prestations de vieillesse représentaient 72,4 % (^a73,6 % / ^b69,5 %) des rentes ouvertes, contre 27,6 % (^a26,4 % / ^b30,5 %) s'agissant des prestations risques invalidité et décès. A elles seules,

les rentes de vieillesse englobaient 81,5 % (^a82,1 % / ^b80,2 %) de la somme des rentes servies, contre 18,5 % (^a17,9 % / ^b19,8 %) s'agissant des rentes de risques.

^a CPI « Ville de Genève et communes »

^b CPI « SIG »

ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

Consolidé CAP Prévoyance	2015	2014
Nombre de retraits	77	73
dont en Suisse	44	22
dont en France	33	51
Age moyen	43 ans	41 ans 8 mois
Retrait moyen	CHF 104'346	CHF 108'967
Somme des retraits	CHF 8'034'629	CHF 7'954'631

CPI « Ville de Genève et communes »	2015	2014
Nombre de retraits	55	52
dont en Suisse	30	13
dont en France	25	39
Age moyen	41 ans 8 mois	42 ans
Retrait moyen	CHF 99'099	CHF 114'744
Somme des retraits	CHF 5'450'448	CHF 5'966'712

CPI « SIG »	2015	2014
Nombre de retraits	22	21
dont en Suisse	14	9
dont en France	8	12
Age moyen	46 ans 2 mois	40 ans 9 mois
Retrait moyen	CHF 117'463	CHF 94'662
Somme des retraits	CHF 2'584'181	CHF 1'987'918



COMPTES

2015

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
ACTIF						
Placements						
Liquidités et réalisables à court terme 6.D/7.A	331'250'906.15	264'764'475.94	186'112'532.16	141'095'205.56	145'038'373.99	123'569'270.38
Obligations et créances en CHF 6.D/7.B Dont dette d'assainissement SIG 7.B	502'551'653.20 346'512'031.00	566'152'874.51 411'540'146.00	143'757'018.36	143'257'060.76	358'794'634.84 346'512'031.00	422'895'813.75 411'540'146.00
Obligations en devises 6.D	335'291'035.07	331'446'454.73	315'685'009.58	331'446'454.73	19'606'025.49	-
Actions suisses 6.D	605'282'514.31	583'814'797.55	365'181'865.58	352'043'068.99	240'100'648.73	231'771'728.56
Actions étrangères et marchés émergents 6.D	789'035'262.57	813'186'610.05	498'132'267.06	522'244'912.27	290'902'995.51	290'941'697.78
Autres placements 6.D/6.E	145'080'592.41	150'857'252.78	97'784'297.56	101'677'763.10	47'296'294.85	49'179'489.68
Immobilier suisse indirect 6.D/7.D	31'231'206.15	15'821'847.05	-	-	31'231'206.15	15'821'847.05
Immobilier étranger 6.D/7.D	23'263'312.91	20'300'000.00	-	-	23'263'312.91	20'300'000.00
Immobilier suisse direct 6.D/7.D	1'224'069'113.75	1'185'408'666.26	825'022'582.67	798'965'441.06	399'046'531.08	386'443'225.20
	3'987'055'596.52	3'931'752'978.87	2'431'675'572.97	2'390'729'906.47	1'555'280'023.55	1'540'923'072.40
Compte de régularisation actif 7.E						
Cotisations à encaisser	4'606'134.30	5'682'077.55	1'517'512.40	1'838'788.35	3'088'621.90	3'843'289.20
Comptes courants régies	467'025.74	1'131'428.27	314'775.35	762'582.65	152'250.39	368'845.62
Impôt anticipé à récupérer	192'645.22	190'178.72	20'705.86	72'747.61	171'939.36	117'431.11
Autres transitoires	14'529'939.76	16'013'530.70	975'555.88	965'791.93	13'554'383.88	15'047'738.77
	19'795'745.02	23'017'215.24	2'828'549.49	3'639'910.54	16'967'195.53	19'377'304.70
Immobilisations corporelles	94'745.15	-	63'858.24	-	30'886.91	-
TOTAL DE L'ACTIF	4'006'946'086.69	3'954'770'194.11	2'434'567'980.70	2'394'369'817.01	1'572'278'105.99	1'560'300'377.10

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
PASSIF						
Dettes						
Comptes courants bancaires 7.G	21.76	-	14.67	-	7.09	-
Prestations de prévoyance à payer 7.H	8'533'796.35	9'540'850.17	7'401'101.65	6'500'016.47	1'132'694.70	3'040'833.70
Emprunts hypothécaires 6.H	23'290'000.00	23'290'000.00	15'697'460.00	15'697'460.00	7'592'540.00	7'592'540.00
Autres dettes 7.H	1'303'742.60	787'388.35	879'455.57	530'732.85	424'287.03	256'655.50
	33'127'560.71	33'618'238.52	23'978'031.89	22'728'209.32	9'149'528.82	10'890'029.20
Compte de régularisation passif 7.I	1'624'716.23	1'508'629.38	1'172'610.11	1'024'557.99	452'106.12	484'071.39
Provisions non techniques	-	-	-	-	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques						
Capital de prévoyance des assuré-e-s actifs 5.C	1'743'784'729.85	1'672'756'663.00	1'225'601'667.90	1'171'306'036.45	518'183'061.95	501'450'626.55
Capital de prévoyance des pensionné-e-s 5.C	2'068'384'250.00	2'074'030'595.00	1'369'432'846.00	1'364'226'794.00	698'951'404.00	709'803'801.00
Provisions techniques 5.C	555'783'027.70	438'713'678.02	388'818'016.00	314'700'793.66	166'965'011.70	124'012'884.36
	4'367'952'007.55	4'185'500'936.02	2'983'852'529.90	2'850'233'624.11	1'384'099'477.65	1'335'267'311.91
Part de financement en répartition (-20%)	-596'770'505.98	-570'046'724.82	-596'770'505.98	-570'046'724.82	-	-
	3'771'181'501.57	3'615'454'211.20	2'387'082'023.92	2'280'186'899.29	1'384'099'477.65	1'335'267'311.91
Réserve de fluctuation de valeurs 6.C	200'912'308.18	304'089'115.01	22'335'314.78	90'430'150.41	178'576'993.40	213'658'964.60
Fortune libre/découvert						
Capital de fondation 9	100'000.00	100'000.00	-	-	-	-
Situation en début de période	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits / de charges (-) de l'exercice	-	-	-	-	-	-
9	100'000.00	100'000.00	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	4'006'946'086.69	3'954'770'194.11	2'434'567'980.70	2'394'369'817.01	1'572'278'105.99	1'560'300'377.10

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres						
Cotisations des salariés	41'176'811.65	39'902'643.80	30'560'119.85	29'382'797.55	10'616'691.80	10'519'846.25
Cotisations des employeurs	82'306'511.90	79'805'252.35	61'073'159.90	58'765'587.10	21'233'352.00	21'039'665.25
Cotisations rappels des salariés	4'585'217.05	6'674'360.85	3'363'078.25	3'403'147.05	1'222'138.80	3'271'213.80
Cotisations rappels des employeurs	14'733'196.95	22'338'684.30	10'699'644.75	10'539'962.10	4'033'552.20	11'798'722.20
Primes uniques et rachats	4'331'824.10	4'012'585.25	2'353'024.05	2'695'175.70	1'978'800.05	1'317'409.55
	147'133'561.65	152'733'526.55	108'049'026.80	104'786'669.50	39'084'534.85	47'946'857.05
Prestations d'entrée						
Apports de libre passage	29'777'069.94	20'217'184.79	25'243'163.16	18'413'426.35	4'533'906.78	1'803'758.44
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL	3'284'129.05	1'991'677.65	2'876'693.30	1'510'644.50	407'435.75	481'033.15
Apports de libre passage à la suite de divorces	141'087.60	216'162.40	32'060.05	98'197.40	109'027.55	117'965.00
	33'202'286.59	22'425'024.84	28'151'916.51	20'022'268.25	5'050'370.08	2'402'766.59
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	180'335'848.24	175'158'551.39	136'200'943.31	124'808'937.75	44'134'904.93	50'349'613.64
Prestations réglementaires						
Rentes de vieillesse	-143'693'875.25	-143'889'000.60	-92'839'119.45	-92'509'969.55	-50'854'755.80	-51'379'031.05
Rentes de survivants	-26'141'611.15	-25'632'288.40	-15'232'017.35	-14'856'199.70	-10'909'593.80	-10'776'088.70
Rentes d'invalidité	-5'673'186.50	-4'961'882.85	-4'554'795.85	-4'031'076.25	-1'118'390.65	-930'806.60
Autres prestations réglementaires	5'828'421.25	5'337'029.05	3'800'441.35	3'481'601.95	2'027'979.90	1'855'427.10
Prestations en capital à la retraite	-3'029'198.70	-2'786'038.05	-2'537'622.65	-2'377'657.30	-491'576.05	-408'380.75
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-303'800.35	-499'055.55	-290'832.75	-499'055.55	-12'967.60	-
	-173'013'250.70	-172'431'236.40	-111'653'946.70	-110'792'356.40	-61'359'304.00	-61'638'880.00
Prestations de sortie						
Prestations de libre passage de sortie	-18'707'764.51	-23'760'491.80	-14'227'025.36	-18'537'391.40	-4'480'739.15	-5'223'100.40
Prestations de libre passage à la suite de divorces	-3'183'242.93	-2'212'307.82	-2'076'061.05	-1'428'741.45	-1'107'181.88	-783'566.37
Versements anticipés pour l'EPL	-8'034'628.70	-7'954'631.20	-5'450'447.50	-5'966'712.65	-2'584'181.20	-1'987'918.55
	-29'925'636.14	-33'927'430.82	-21'753'533.91	-25'932'845.50	-8'172'102.23	-7'994'585.32
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-202'938'886.84	-206'358'667.22	-133'407'480.61	-136'725'201.90	-69'531'406.23	-69'633'465.32
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions						
Variation nette des capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs 5.C	-71'028'066.85	-76'973'602.70	-54'295'631.45	-48'711'620.20	-16'732'435.40	-28'261'982.50
Variation nette des capitaux de prévoyance des pensionné-e-s 5.C	5'646'345.00	27'262'771.00	-5'206'052.00	6'843'581.00	10'852'397.00	20'419'190.00
Variation nette des provisions techniques 5.C	-117'069'349.68	-219'649'869.67	-74'117'222.34	-160'778'898.51	-42'952'127.34	-58'870'971.16
Variation part de financement en répartition 5.C	26'723'781.16	40'529'387.52	26'723'781.16	40'529'387.52	-	-
	-155'727'290.37	-228'831'313.85	-106'895'124.63	-162'117'550.19	-48'832'165.74	-66'713'763.66
Charges d'assurance						
Cotisations au fonds de garantie	-429'932.40	-425'256.70	-324'598.95	-286'623.02	-105'333.45	-138'633.68
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE	-178'760'261.37	-260'456'686.38	-104'426'260.88	-174'320'437.36	-74'334'000.49	-86'136'249.02

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Résultat des placements						
Liquidités et réalisables à court terme 6.J	-593'487.77	2'686'872.63	-147'681.43	1'850'006.28	-445'806.34	836'866.35
Obligations et créances en CHF 6.J	15'899'048.28	24'135'640.95	3'402'642.32	9'407'815.28	12'496'405.96	14'727'825.67
Obligations en devises 6.J	-14'133'961.17	21'793'486.45	-13'803'166.85	21'793'486.66	-330'794.32	-0.21
Actions suisses 6.J	22'617'849.84	59'926'856.02	13'842'828.86	37'036'304.22	8'775'020.98	22'890'551.80
Actions étrangères et marchés émergents 6.J	-9'498'516.50	102'903'385.03	-6'133'718.35	64'437'726.66	-3'364'798.15	38'465'658.37
Placements non traditionnels 6.J	-411'342.54	26'432'484.44	-286'685.97	20'315'016.96	-124'656.57	6'117'467.48
Placements immobiliers suisses indirects 6.J	1'194'771.06	576'605.99	-	-	1'194'771.06	576'605.99
Placements immobiliers étrangers indirects 6.J	1'736'718.79	-50.00	-	-	1'736'718.79	-50.00
Immobilier direct 7.J	53'121'606.09	55'046'370.73	35'803'962.51	37'101'253.88	17'317'643.58	17'945'116.85
Variation de la valeur financière de l'immobilier direct 6.I	28'353'747.80	3'833'353.60	19'110'426.02	2'583'680.33	9'243'321.78	1'249'673.27
Intérêts sur prestations de sortie	-109'600.75	-158'870.45	-89'710.90	-140'774.90	-19'889.85	-18'095.55
Frais de gestion de fortune mobilière 6.J	-15'307'944.98	-12'191'528.04	-10'290'191.92	-8'612'229.17	-5'017'753.06	-3'579'298.87
Frais de gestion de fortune immobilière 6.J	-5'401'796.85	-5'262'960.75	-3'638'383.02	-3'547'235.55	-1'763'413.83	-1'715'725.20
Résultat net	77'467'091.30	279'721'646.60	37'770'321.27	182'225'050.65	39'696'770.03	97'496'595.95
Variation des provisions non techniques	-	-	-	-	-	-
Autres produits 7.K	212'487.53	228'509.01	149'735.74	158'782.85	62'751.79	69'726.16
Autres frais 7.L	-964.29	-1'554.39	-40.32	-886.92	-923.97	-667.47
Frais d'administration						
Frais d'administration 7.M	-1'866'297.65	-2'058'031.80	-1'415'796.37	-1'399'203.49	-450'501.28	-658'828.31
Honoraires organe de révision 7.M	-89'927.85	-81'540.00	-67'895.52	-54'957.96	-22'032.33	-26'582.04
Honoraires expert en prévoyance 7.M	-119'502.00	-48'600.00	-90'224.01	-32'756.40	-29'277.99	-15'843.60
Emoluments autorité de surveillance 7.M	-19'432.50	-15'800.00	-14'671.54	-10'649.20	-4'760.96	-5'150.80
	-2'095'160.00	-2'203'971.80	-1'588'587.44	-1'497'567.05	-506'572.56	-706'404.75
Excédent de produits / de charges (-) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-103'176'806.83	17'287'943.04	-68'094'831.63	6'564'942.17	-35'081'975.20	10'723'000.87
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs 7.N	103'176'806.83	-17'287'943.04	68'094'831.63	-6'564'942.17	35'081'975.20	-10'723'000.87
EXCÉDENT DE PRODUITS / DE CHARGES (-) DE L'EXERCICE	-	-	-	-	-	-



ANNEXE AUX COMPTES 2015

1. BASES ET ORGANISATION

1.A FORME JURIDIQUE, BUT ET SIÈGE SOCIAL

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B ENREGISTREMENT AU REGISTRE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET FONDS DE GARANTIE

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.C INDICATION DE LA LOI, DES STATUTS ET DES RÈGLEMENTS APPLICABLES EN 2014

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI « Ville de Genève et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, du 1^{er} janvier 2014.
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et communes »** du 5 décembre 2013.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** du 5 décembre 2013, état au 3 avril 2014.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** du 5 décembre 2013.
- g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 3 avril 2014.
- h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013.
- j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 3 décembre 2015.

1.D ORGANES DE GESTION

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des assuré-e-s actifs, 8 représentant-e-s des employeurs et un représentant des pensionné-e-s avec voix consultative. Les membres du Conseil de

Fondation et de l'Administration ayant le droit de signature collective à 2 sont inscrits au Registre du commerce. En 2015, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :

Conseil de Fondation

Employeurs	Ville de Genève	GARRIDO Dalcinda		
		KREBS Philippe *		
		PAGANI Rémy		
		SALERNO Sandrine *	Vice-présidente	
	Communes	GOHRING Marcel		
		VONLANTHEN Gilbert *		
	SIG	MONIN Robert		
		VANEK Pierre *	Président	
Assuré-e-s actifs	Ville de Genève	DALPHIN Marc *		
		GOMEZ Maria-Belen (jusqu'au 07.02.2015) *		
		KELLER Simon-Pierre		
		MORO Nicolas *		
			TABOURIN Jean-Lou (dès le 04.03.2015)	
	Communes	LUZZATTO Christine		
		RUETTIMANN Patrick *		
	SIG	CARMINATI Louis		
SCHAUB Patrick *				
Pensionné-e-s	URCAP	POSCIA Daniel	Voix consultative	

* membres ayant le droit de signature collective à deux

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches au Bureau du Conseil de Fondation, au Bureau délégué ainsi qu'à des Commissions, composés, en 2015, des membres suivants :

Bureau du Conseil de Fondation

Employeurs	Ville de Genève	KREBS Philippe	
		SALERNO Sandrine	Vice-présidente
	Communes	VONLANTHEN Gilbert	
	SIG	VANEK Pierre	Président
Assuré-e-s actifs	Ville de Genève	DALPHIN Marc (dès le 04.03.2015)	
		GOMEZ Maria-Belen (jusqu'au 07.02.2015)	
		MORO Nicolas	
	Communes	RUETTIMANN Patrick	
	SIG	SCHAUB Patrick	

Bureau délégué du Conseil de Fondation

Employeurs	Ville de Genève	KREBS Philippe
	SIG	VANEK Pierre
Assuré-e-s actifs	Ville de Genève	MORO Nicolas
	SIG	SCHAUB Patrick

Commission de placement

Employeurs	Ville de Genève	KREBS Philippe PAGANI Rémy
	Communes	GOHRING Marcel
	SIG	VANEK Pierre
Assuré-e-s actifs	Ville de Genève	DALPHIN Marc KELLER Simon-Pierre Vice-président
	Communes	RUETTIMANN Patrick
	SIG	CARMINATI Louis Président

Commission assurance et juridique

Employeurs	Ville de Genève	GARRIDO Dalcinda KREBS Philippe
	Communes	VONLANTHEN Gilbert
	SIG	MONIN Robert
Assuré-e-s actifs	Ville de Genève	GOMEZ Maria-Belen (jusqu'au 07.02.2015) Présidente (jusqu'au 07.02.2015) MORO Nicolas Vice-président (dès le 08.02.2015) TABOURIN Jean-Lou (dès le 04.03.2015)
	Communes	LUZZATTO Christine
	SIG	SCHAUB Patrick Vice-président (jusqu'au 07.02.2015) Président (dès le 08.02.2015)

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2015 :

CPI « Ville de Genève et communes »

Employeurs	Ville de Genève	BURRI Olivier	
		GARRIDO Dalcinda	
		KREBS Philippe	
		MORET Jacques	
		PAGANI Rémy	
		SALERNO Sandrine	Vice-présidente
	Communes	GOEHRING Marcel	
		MOREL Anne-Françoise	
		VONLANTHEN Gilbert	
Assuré-e-s actifs	Ville de Genève	BARRIERA Gabrielle	
		CHEVALLEY Denis (dès les 04.03.2015)	
		DALPHIN Marc	
		GOMEZ Maria-Belen (jusqu'au 07.02.2015)	
		KELLER Simon-Pierre	
		MORO Nicolas	
	TABOURIN Jean-Lou		
	Communes	LAVANCHY Frank	
LUZZATTO Christine		Présidente	
RUETTIMANN Patrick			
Pensionné-e-s	URCAP	MARECHAL Raymond	Voix consultative

CPI « SIG »

Employeurs	SIG	GAUDERLOT Céline (dès 01.12.2015)	
		MONIN Robert	
		ROCH Barthélémy	Vice-président
		RUESCH Peter (jusqu'au 30.11.2015)	
		VANEK Pierre	
Assuré-e-s actifs	SIG	BOLAY Pascal	Président
		CARMINATI Louis	
		SCHAUB Patrick	
		SENTI MARI SANTA CRUZ Christine	
Pensionné-e-s	URCAP	POSCIA Daniel	Voix consultative

Droit à la signature

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction (voir appendice 4) ont un droit de signature collectif à deux. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit à la signature à deux à des collaborateurs-trices de CAP Prévoyance. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce.

Principe de loyauté

Conformément à la législation fédérale, CAP Prévoyance met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le Règlement de placement.

Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informés et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis remplissent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP 2.

Pour l'exercice 2015, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Experts en prévoyance professionnelle

Silvia BASAGLIA (jusqu'au 31.08.2015) – AON Suisse SA

Gilles GUENAT (dès le 01.09.2015) – AON Suisse SA

Organe de révision

Nicolas BIDERBOST – PricewaterhouseCoopers SA (PwC)

Ludovic DERENNE – PricewaterhouseCoopers SA (PwC)

Conseillers financiers

Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl

Michel GADA – Olifan Finance SA

Médecin-conseil

D^r Marianna LALICATA-GISSELBAEK

Autorité de surveillance

Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIPI)

Direction du fonds Capacity

FundPartners Solutions SA

1.F EMPLOYEURS AFFILIÉS

- 3 Chêne-Culture
- AFJ-Rhône sud
- Aire-la-Ville
- Anières
- Association des Communes genevoises
- Avully
- Avusy
- Bardonnex
- Bellevue
- Bernex
- CAP Prévoyance
- Cartigny
- Céligny
- Centre sportif de Sous-Moulin
- Chancy
- Chêne-Bougeries
- Chêne-Bourg
- Choulex
- Collex-Bossy
- Collonge-Bellerive
- Cologny
- Confignon
- Corsier
- Dardagny
- Genthod
- Grand-Saconnex
- Groupement Intercommunal de la Protection Civile OPC Salève
- Groupement Intercommunal de la Protection Civile Seymaz
- Hermance
- Jussy
- Laconnex
- Lancy
- Meinier
- Meyrin
- Onex
- Perly-Certoux
- Plan-les-Quates
- Pregny-Chambésy
- Presinge
- Puplinge
- Russin
- Satigny
- Services industriels de Genève
- Thônex
- Troinex
- Vandœuvres
- Vernier
- Versoix
- Veyrier
- Ville de Genève

2. ASSURÉ-E-S ACTIFS ET PENSIONNÉ-E-S

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Assuré-e-s actifs	7'752	7'510	6'079	5'837	1'573	1'573
Hommes	4'896	4'805	3'542	3'454	1'354	1'351
Femmes	2'856	2'705	2'537	2'383	319	322
Pensionné-e-s	4'634	4'566	3'344	3'285	1'290	1'281
Hommes	2'718	2'686	1'850	1'816	868	870
Femmes	1'916	1'880	1'494	1'469	422	411
	12'386	12'076	9'423	9'122	2'963	2'954

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Retraité-e-s	3'238	3'225	2'375	2'356	863	869
Enfants de retraité-e-s	119	102	85	69	34	33
Invalides	216	192	168	149	48	43
Enfants d'invalides	64	59	49	46	15	13
Conjoint-e-s survivant-e-s	948	933	633	627	315	306
Orphelin-e-s	49	55	34	38	15	17
	4'634	4'566	3'344	3'285	1'290	1'281

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.A EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE

Admission en qualité d'assuré-e : sous réserve des catégories de personnes dont les conditions d'engagement par l'employeur ne sont pas adaptées à un plan en primauté des prestations et qui sont affiliées à une autre institution de prévoyance, toute personne qui entre au service d'un employeur affilié à une CPI est obligatoirement assurée à cette dernière en qualité de membre assuré actif dès la date de son entrée en fonction, mais au plus tôt dès le 1^{er} janvier qui suit son 17^e anniversaire, pour autant :

- qu'elle soit engagée pour une durée indéterminée ou déterminée de plus de trois mois ;
- qu'elle reçoive un salaire annuel supérieur au ¾ de la rente simple annuelle complète maximum de l'AVS.

Demeurent réservées les dispositions spécifiques relatives au personnel engagé pour une durée limitée (art. 1k DPP 2).

Salaire assuré : le salaire assuré est égal au salaire de base diminué de 25 % ; cette diminution est toutefois limitée à la rente annuelle simple complète maximum de l'AVS pour un taux d'occupation de 100 %. Le salaire assuré sert de base au calcul des cotisations ainsi qu'à celui des prestations.

Pension de retraite : l'assuré-e peut faire valoir son droit à une pension de retraite dès l'âge de 58 ans, et au plus tard à l'âge de 64 ans révolus.

Avec l'accord préalable de son employeur, l'assuré-e peut toutefois faire valoir son droit à une pension de retraite après l'âge de 64 ans révolus, mais au plus tard, jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite selon la LAVS.

La pension de retraite est calculée à raison de 1,75 % du dernier salaire assuré par année d'assurance. Il est déduit 5 % de la pension par année d'anticipation avant l'âge de 64 ans, et majoré 5 % de la pension par année dépassant l'âge de 64 ans. Le taux maximum de la pension de retraite ne peut pas excéder 70 %.

Le membre bénéficiaire d'une pension de retraite peut recevoir, jusqu'au moment où il perçoit sa rente AVS, une « avance remboursable en viager ». Les montants versés à ce titre sont remboursables pendant toute la durée de vie, dès le premier versement.

Prestations décès et invalidité : elles sont calculées en fonction du salaire assuré et de la durée d'assurance que le membre bénéficiaire aurait pu accomplir jusqu'à 64 ans s'il était resté assuré actif jusqu'à cet âge. A défaut d'ouverture du droit à une autre prestation de survivant, il existe un droit à un capital décès.

Adaptation des pensions à l'évolution des prix : les Comités de gestion décident, chaque année, de l'adaptation des pensions à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de leur caisse. L'adaptation ne peut en aucun cas dépasser l'indice genévais des prix à la consommation. Le Conseil de Fondation exerce une haute surveillance sur cette décision.

3.B FINANCEMENT, MÉTHODES APPLIQUÉES

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une contribution sur le salaire assuré de 8% pour les assuré-e-s actifs, et de 16% pour les employeurs, ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation assurée supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1% pour les assuré-e-s actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2% pour les employeurs, dès lors que seuls les risques invalidité et décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 – 2/3, avec un plafond maximum de 90 % de l'augmentation assurée – pondéré au taux d'activité –, pour les assuré-e-s actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI « Ville de Genève et communes » applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, établi conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2, a été approuvé par l'autorité de surveillance.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.A CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance des provisions techniques de la CPI « Ville de Genève et communes », selon la norme Swiss GAAP RPC 26, obligatoire pour toutes les institutions de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'exception résulte du fait que la CPI « Ville de Genève et communes » répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80 % d'ici à 2052.

Aussi, avec l'accord de l'expert en prévoyance et de l'organe de révision, CAP Prévoyance a choisi de considérer l'objectif réglementaire de 80 % comme niveau de couverture intégrale (équivalent du degré de couverture de 100 % des caisses de droit privé), et de constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI « Ville de Genève et communes » sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20 %) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20 %) résultant du fait que la Caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées ;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir point 6.C).

Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

De son côté, la CPI « SIG » applique le système de la capitalisation complète et ses comptes sont présentés intégralement, en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.B PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément à l'OPP 2 et présentés selon les recommandations comptables de Swiss GAAP RPC 26.

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

Titres

Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du (des) fonds institutionnel(s), comme le fonds Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.

Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concernés. Au besoin, un audit externe peut être requis.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du jour de clôture.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doutes sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle du « cash flows actualisés » (« discounted cash flows »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe au moins tous les trois ans, sur la base d'un échantillon représentatif.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés est constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les

charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Elle est intégrée au passif dans la rubrique « provisions non techniques ».

Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50 % pour le matériel informatique et de 10 % pour le mobilier de bureau.

Engagements

Les engagements non techniques sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les engagements techniques portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE

5.A NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

4 % pour les capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs, et de 3.5 % pour les capitaux de prévoyance des pensionné-e-s.

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

5.C INFORMATIONS ACTUARIELLES, DEGRÉS DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP 2

5.B BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Le bilan technique, établi au 31 décembre 2015, se présente ainsi :

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques VZ 2010 aux taux d'intérêts techniques différenciés de

Capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs et pensionné-e-s

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	1'569'704'251.15	1'498'240'437.15	1'108'936'057.45	1'055'965'235.20	460'768'193.70	442'275'201.95
Rappels de cotisations des assuré-e-s actifs -	4'278'256.50	4'486'113.60	3'112'394.10	3'279'502.20	1'165'862.40	1'206'611.40
Rappels de cotisations des employeurs -	13'594'232.60	13'968'926.00	9'705'515.00	9'989'984.00	3'888'717.60	3'978'942.00
Prestations de libre passage nettes (PLPN) =	1'551'831'762.05	1'479'785'397.55	1'096'118'148.35	1'042'695'749.00	455'713'613.70	437'089'648.55
Crédits de rappels des assuré-e-s actifs +	196'196.45	104'460.20	150'182.90	80'650.40	46'013.55	23'809.80
Crédits de rappels des employeurs +	742'716.35	438'264.80	547'026.00	312'017.80	195'690.35	126'247.00
Comptes individuels d'épargne des assuré-e-s actifs +	191'014'055.00	192'428'540.45	128'786'310.65	128'217'619.25	62'227'744.35	64'210'921.20
Capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs =	1'743'784'729.85	1'672'756'663.00	1'225'601'667.90	1'171'306'036.45	518'183'061.95	501'450'626.55
Capitaux de prévoyance des pensionné-e-s (CPP) +	2'068'384'250.00	2'074'030'595.00	1'369'432'846.00	1'364'226'794.00	698'951'404.00	709'803'801.00
Capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs et pensionné-e-s =	3'812'168'979.85	3'746'787'258.00	2'595'034'513.90	2'535'532'830.45	1'217'134'465.95	1'211'254'427.55

Provisions techniques

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Adaptation des bases techniques des assuré-e-s actifs	31'036'635.20	22'196'781.00	21'922'362.95	15'640'436.25	9'114'272.25	6'556'344.75
Adaptation des bases techniques des pensionné-e-s	41'367'685.00	31'110'458.90	27'388'656.90	20'463'401.90	13'979'028.10	10'647'057.00
Adaptation des bases techniques	72'404'320.20	53'307'239.90	49'311'019.85	36'103'838.15	23'093'300.35	17'203'401.75
Evénements spéciaux (décisions des Comités de gestion)	297'582'188.00	202'750'000.00	207'822'183.00	150'000'000.00	89'760'005.00	52'750'000.00
Taux d'intérêt technique différencié (3.5 % VS 4 %)	169'969'242.70	164'511'596.05	120'647'171.20	116'275'186.85	49'322'071.50	48'236'409.20
Cas d'invalidité en suspens	15'827'276.80	18'144'842.07	11'037'641.95	12'321'768.66	4'789'634.85	5'823'073.41
Total des provisions techniques	555'783'027.70	438'713'678.02	388'818'016.00	314'700'793.66	166'965'011.70	124'012'884.36

Engagements de prévoyance

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des assuré-e-s actifs	2'156'447'993.55	2'009'422'567.42	1'518'415'482.00	1'414'639'313.31	638'032'511.55	594'783'254.11
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des pensionné-e-s	2'211'504'014.00	2'176'078'368.60	1'465'437'047.90	1'435'594'310.80	746'066'966.10	740'484'057.80
Total des engagements de prévoyance	4'367'952'007.55	4'185'500'936.02	2'983'852'529.90	2'850'233'624.11	1'384'099'477.65	1'335'267'311.91

La somme des avoirs de vieillesse selon la LPP au 31 décembre 2015 s'élève à CHF 500'556'481.– pour la CPI « Ville de Genève et communes », et à CHF 186'386'064.– pour la CPI « SIG ».

Détermination des fortunes disponibles et des degrés de couverture

Fortune de prévoyance en valeur de liquidation (art. 44 OPP 2)	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Total de l'actif (y. c. CHF 100'000.– de capital propre dans le total consolidé)	4'006'946'086.69	3'954'770'194.11	2'434'567'980.70	2'394'369'817.01	1'572'278'105.99	1'560'300'377.10
Dettes	33'127'560.71	33'618'238.52	23'978'031.89	22'728'209.32	9'149'528.82	10'890'029.20
Compte de régulation passif	1'624'716.23	1'508'629.38	1'172'610.11	1'024'557.99	452'106.12	484'071.39
Provisions non techniques	-	-	-	-	-	-
Total de la fortune en valeur de liquidation	3'972'193'809.75	3'919'643'326.21	2'409'417'338.70	2'370'617'049.70	1'562'676'471.05	1'548'926'276.51
Détermination du degré de couverture	90,94 %	93,65 %	80,75 %	83,17 %	112,90 %	116,00 %

5.D CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ADAPTATION DES BASES TECHNIQUES

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui intervient environ chaque 5 à 10 ans.

Au 31 décembre 2015, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 2 % des capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et 2 % des capitaux de prévoyance des pensionné-e-s.

Ces taux sont augmentés chaque année de 0,5 % pour les assuré-e-s actifs, et de 0,5 % pour les pensionné-e-s, l'objectif étant d'atteindre un montant de 5 % des capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs et des capitaux de prévoyance des pensionné-e-s avant changement des bases techniques.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.

5.E CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR CAS D'INVALIDITÉ EN SUSPENS

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience), à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Cette provision est calculée chaque année. Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des assuré-e-s actifs et le capital de prévoyance des pensionné-e-s en cas de sinistre.

5.F CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR TAUX D'INTÉRÊTS TECHNIQUES DIFFÉRENCIÉS

La provision pour taux d'intérêts techniques différenciés est destinée à prendre en charge le coût futur des mises à la retraite des assuré-e-s actifs compte tenu du taux d'intérêt technique plus faible pour les pensionné-e-s (4,0 % / 3,5 %).

Cette provision est calculée chaque année en fonction de l'effectif des assuré-e-s actifs.

Le montant cible de la provision pour taux d'intérêts techniques différenciés tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques. Elle correspond à la différence entre la prestation de sortie réglementaire (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et la même prestation de sortie déterminée selon le taux d'intérêt technique retenu pour les pensionné-e-s.

5.G CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision des Comités de gestion et du Conseil de Fondation ou de tout événement qui amènerait, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des assuré-e-s actifs et/ou des pensionné-e-s, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels.

Considérant d'une part les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI, et d'autre part les travaux en cours auprès de la Commission assurance et juridique, les Comités de gestion ont décidé, étant donné l'impact négatif qu'aura un tel abaissement sur les situations financières des CPI, d'attribuer un montant à la provision pour événements spéciaux. Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions.

Ainsi, le niveau de la provision pour événements spéciaux – après attribution d'un montant de respectivement CHF 57.82 mios pour la CPI « Ville de Genève et communes » et de CHF 37.01 mios pour la CPI « SIG » – permet de compenser intégralement le coût d'un abaissement du taux d'intérêt technique à 3 %, compte tenu de l'effectif des assuré-e-s actifs et pensionné-e-s au 31 décembre 2015.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.A ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le Règlement d'organisation et le Règlement de placement.

Le Règlement de placement a été révisé par le Conseil de Fondation le 3 décembre 2015 concernant la stratégie de placement, le rendement des immeubles, et en prenant en compte également d'adaptations exigées par l'OPP 2 (classification de certaines classes d'actifs).

Le Règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérants, les contrôles et évaluations des placements.

Le Règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte relative aux principes d'investissements responsables ;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire ;
- la méthode et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- les stratégies de placements des CPI ;
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes selon des mandats spécifiques.

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindre coûts.

Les titres et les compartiments du fonds Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés au fonds institutionnel Capacity sont également déposés auprès de Pictet & Cie SA, qui est le dépositaire désigné par la société de direction du fonds (FundPartner Solutions).

Les placements immobiliers sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisés, selon la politique immobilière adoptée par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. Les principes de gestion et la répartition des tâches sont réglementés.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation, sur la base du préavis de la Commission de placement.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissement et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Gestionnaires de placements mobiliers et agréments

La liste des gérants ainsi que leurs agréments est consultable à l'appendice 1.

Stratégies de placement en vigueur pour la période 2014-2018

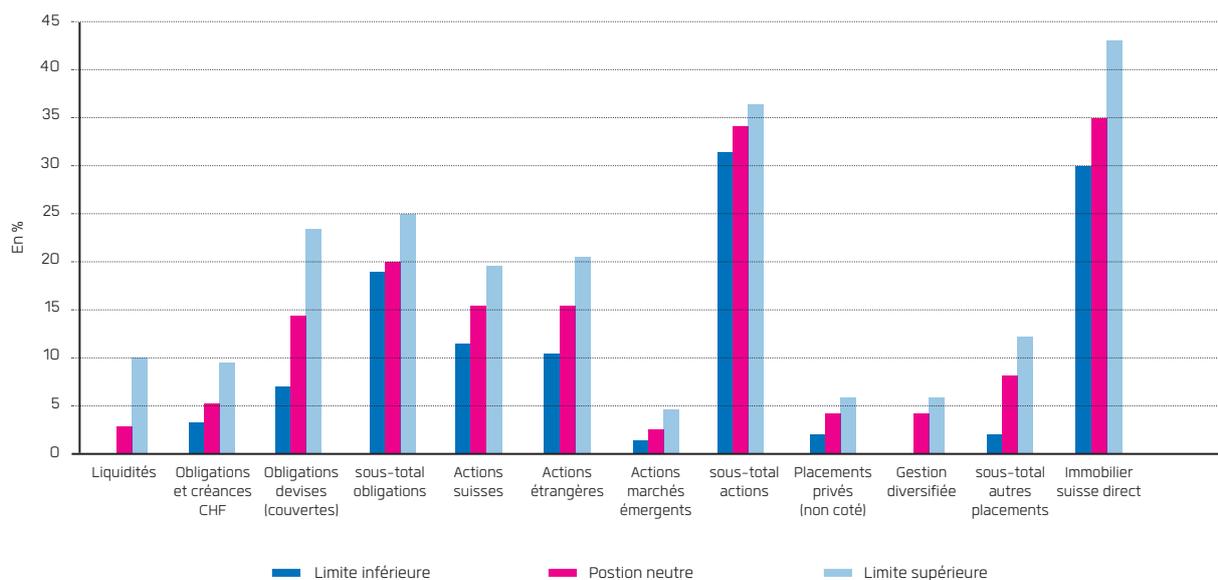
Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement adoptée par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013, pour la période 2014-2018. Ces stratégies sont basées sur une étude ALM (congruence actifs/passifs) réalisée en collaboration avec la société Mercer (conseil en prévoyance professionnelle).

Fin 2015, le Conseil de Fondation a décidé de revoir la stratégie de placement des deux CPI en augmentant de deux points le niveau des liquidités, le fixant à 3 %, au détriment des obligations, afin de permettre une meilleure politique de rebalancement entre les différentes classes d'actifs.

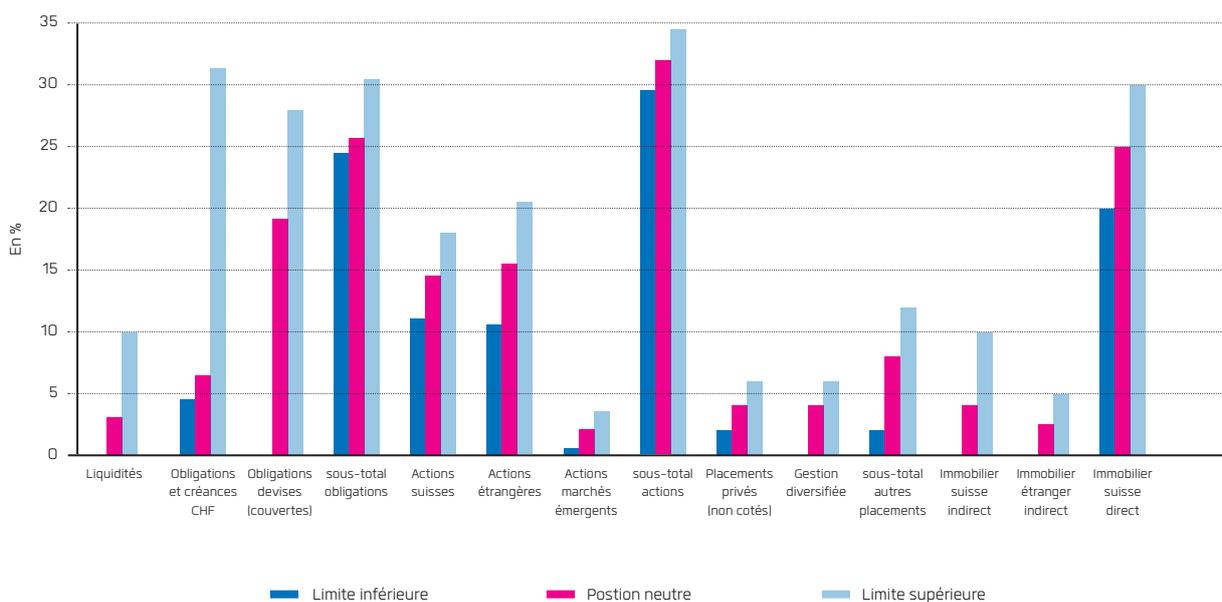
Les dispositions relatives à l'allocation des actifs, les stratégies de placement, les extensions des possibilités de placement, les marges d'interventions tactiques, la gestion tactique, les styles et modes de gestion sont décrits dans le Règlement de placement.

CPI « Ville de Genève et communes »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités	0.0 %	3.0 %	10.0 %
liquidités	0,0 %	3,0 %	10,0 %
Obligations et créances en CHF	3.5 %	5.5 %	9.5 %
Obligations en devises (couvertes)	7.0 %	14.5 %	23.5 %
obligations	19,0 %	20,0 %	25,0 %
Actions suisses	11.5 %	15.5 %	19.5 %
Actions étrangères	10.5 %	15.5 %	20.5 %
Actions marchés émergents	1.5 %	3.0 %	4.5 %
actions	31,5 %	34,0 %	36,5 %
Placements privés (non cotés)	2.0 %	4.0 %	6.0 %
Gestion diversifiée	0.0 %	4.0 %	6.0 %
autres placements	2,0 %	8,0 %	12,0 %
Immobilier suisse direct	30.0 %	35.0 %	43.0 %
immobilier	30,0 %	35,0 %	43,0 %
TOTAL		100,0 %	
RENDEMENT ANNUALISÉ ESPÉRÉ		4,6 %	
VOLATILITÉ ANNUALISÉE ANTICIPÉE		5,6 %	



Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités	0.0 %	3.0 %	10.0 %
liquidités	0,0 %	3,0 %	10,0 %
Obligations et créances en CHF	4.5 %	6.5 %	31.5 %
Obligations en devises (couvertes)	0.0 %	19.0 %	28.0 %
obligations	24,5 %	25,5 %	30,5 %
Actions suisses	11.0 %	14.5 %	18.0 %
Actions étrangères	10.5 %	15.5 %	20.5 %
Actions marchés émergents	0.5 %	2.0 %	3.5 %
actions	29,5 %	32,0 %	34,5 %
Placements privés (non cotés)	2.0 %	4.0 %	6.0 %
Gestion diversifiée	0.0 %	4.0 %	6.0 %
autres placements	2,0 %	8,0 %	12,0 %
Immobilier suisse indirect	0.0 %	4.0 %	10.0 %
Immobilier étranger indirect	0.0 %	2.5 %	5.0 %
Immobilier suisse direct	20.0 %	25.0 %	30.0 %
immobilier	22,5 %	31,5 %	38,0 %
TOTAL		100,0 %	
RENDEMENT ANNUALISÉ ESPÉRÉ		4,2 %	
VOLATILITÉ ANNUALISÉE ANTICIPÉE		4,9 %	



6.B EXTENSION DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

Les stratégies appliquées ont fait usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées par la législation (OPP 2). Ces extensions ont été décidées pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques. Elles concernent les investissements immobiliers qui dépassent la limite de 30 % définie dans l'OPP 2 (voir point 6.D).

Selon l'étude de congruence actifs/passifs (ci-après ALM) à la base des stratégies, ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance est un investisseur expérimenté en matière immobilière, doté de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs. Ces possibilités d'extension ont été consignées dans le Règlement de placement.

Suite à l'apport extraordinaire des Services industriels de Genève du 1^{er} janvier 2014, prévu à l'article 31 des statuts, un dépassement temporaire de la limite de l'article 57 de l'OPP 2 est autorisé.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques de l'article 50 al. 1 à 3 de l'OPP 2 sont respectés.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers, car leur vente est soumise à l'article 98 de la Constitution genevoise.

6.C OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

Pour compenser la variation de valeur des placements, une réserve des fluctuations de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Conformément aux dispositions du Règlement de placement, les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre de l'étude ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés pour chaque CPI comme suit :

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI respectives ;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI respectives.

Les éléments pris en considération pour calculer le niveau de la réserve cible de chaque CPI sont :

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la

détermination de l'allocation des actifs et des passifs (étude ALM), au 31 décembre :

- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus ;
- un horizon temps de 3 ans ;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI ;
- un degré de sécurité de 97,5 % ;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles :
- pour la CPI « Ville de Genève et communes », le degré de couverture initial déterminé par le plan de financement à 40 ans ;
- pour la CPI « SIG », les engagements de prévoyance à 100 %.

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », la réserve est constituée dès lors que le degré de couverture de 80 % est atteint ou dépassé.

Pour la CPI « SIG », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 100 % est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (100 %, respectivement 80 %). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que ce dernier est atteint.

Ces degrés de couverture ne pourront être améliorés qu'à partir du moment où le niveau des réserves, telles que calculées selon les critères susmentionnés, aura été atteint.

Selon les dispositions du Règlement de placement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, la réserve de fluctuation de valeurs devrait s'élever à 18,3 % pour la CPI « Ville de Genève et communes », et à 16,0 % pour la CPI « SIG ».

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », calculé sur la base de la valeur des actifs nets au 31 décembre 2015, le montant cible de la réserve est de CHF 440'923'373.-.

Pour la CPI « SIG », calculé sur la base des engagements de prévoyance totaux au 31 décembre 2015, le montant cible de la réserve est de CHF 221'455'916.-.

Les rendements obtenus en 2015 n'ont pas permis d'alimenter les réserves de fluctuation de valeurs, qui ont dû être réduites et dont les soldes au 31 décembre 2015 sont les suivants :

- CHF 22'335'319.- pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- CHF 178'576'989.- pour la CPI « SIG »

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », cette réserve représente 0,9 % de la valeur des actifs nets, ou 5,1 % de la valeur de la cible. La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc que très partiellement constituée, limitant de ce fait la capacité de risque.

Pour la CPI « SIG », cette réserve représente 12,9 % de la valeur des engagements totaux, soit 80,6 % de la valeur de la cible. La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc pas totalement constituée, ce qui serait néanmoins possible uniquement en tenant compte du solde de la dette d'assainissement.

6.D PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

Consolidé CAP Prévoyance	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
	MCHF	%	MCHF	%		
Liquidités	331.3	8,3 %	264.8	6,6 %		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	5,0 %	art. 57
Obligations et créances en CHF	502.6	12,5 %	566.2	14,3 %		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	335.3	8,4 %	331.5	8,4 %		
Actions suisses	605.3	15,1 %	583.8	14,8 %		
Actions étrangères et marchés émergents	789.0	19,7 %	813.2	20,6 %	50,0 %	art.54b / 55
Placements privés (non cotés)	89.6	2,2 %	89.0	2,2 %		
Gestion diversifiée	55.5	1,4 %	61.9	1,6 %	15,0 %	art. 55
Matières premières	-	-	-	-		
Immobilier suisse	1'255.3	31,3 %	1'201.2	30,4 %	30 % dont 10 % max. à l'étranger	art. 54b / 55
Immobilier étranger	23.3	0,6 %	20.3	0,5 %		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	50,0 %	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	19.8	0,5 %	23.0	0,6 %		
Immobilisations corporelles	0.1	0,0 %	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-		art. 56a
TOTAUX	4'006.9	100,0 %	3'954.8	100,0 %		

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- art. 54 (10 % par débiteur)
- art. 54a (5 % par société)
- art. 54b (5 % par objet)
- art. 57 al.3 (5 % en biens immobiliers utilisés à plus de 50 % de leur valeur par l'employeur)
- art. 55 let.e (30 % en devises étrangères non couvert)

CPI « Ville de Genève et communes »	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
	minimale	%	maximale	MCHF	%	MCHF	%		
Liquidités	0.0 %	3.0 %	10.0 %	186.1	7.6 %	141.1	5.9 %		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0 %	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.5 %	5.5 %	9.5 %	143.8	5.9 %	143.3	6.0 %		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	7.0 %	14.5 %	23.5 %	315.7	13.0 %	331.4	13.8 %		
Actions suisses	11.5 %	15.5 %	19.5 %	365.2	15.0 %	352.0	14.7 %		
Actions étrangères et marchés émergents	12.0 %	18.5 %	25.0 %	498.1	20.5 %	522.2	21.8 %	50.0 %	art.54b / 55
Placements privés (non cotés)	2.0 %	4.0 %	6.0 %	60.4	2.5 %	59.9	2.5 %		
Gestion diversifiée	0.0 %	4.0 %	6.0 %	37.4	1.5 %	41.7	1.7 %	15.0 %	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	30.0 %	35.0 %	43.0 %	825.0	33.9 %	799.0	33.4 %	30 % dont 10 % max. à l'étranger	art. 54b / 55
Immobilier étranger	-	-	-	-	-	-	-		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0 %	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	2.8	0.1 %	3.6	0.2 %		
Immobilisations corporelles	-	-	-	0.1	0.0 %	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
TOTAUX		100,0 %		2'434.6	100,0 %	2'394.4	100,0 %		

CPI « SIG »	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
	minimale	%	maximale	MCHF	%	MCHF	%		
Liquidités	0.0 %	3.0 %	10.0 %	145.0	9.2 %	123.6	7.9 %		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0 %	art. 57
Obligations et créances en CHF	4.5 %	6.5 %	31.5 %	358.8	22.8 %	422.9	27.1 %		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	0.0 %	19.0 %	28.0 %	19.6	1.2 %	-	-		
Actions suisses	11.0 %	14.5 %	18.0 %	240.1	15.3 %	231.8	14.9 %		
Actions étrangères et marchés émergents	11.0 %	17.5 %	24.0 %	290.9	18.5 %	290.9	18.6 %	50.0 %	art.54b / 55
Placements privés (non cotés)	2.0 %	4.0 %	6.0 %	29.2	1.9 %	29.0	1.9 %		
Gestion diversifiée	0.0 %	4.0 %	6.0 %	18.1	1.1 %	20.2	1.3 %	15.0 %	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	20.0 %	29.0 %	40.0 %	430.3	27.4 %	402.3	25.8 %	30 % dont 10 % max. à l'étranger	art. 54b / 55
Immobilier étranger	0.0 %	2.5 %	5.0 %	23.3	1.5 %	20.3	1.3 %		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0 %	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	17.0	1.1 %	19.4	1.2 %		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
TOTAUX		100,0 %		1'572.3	100,0 %	1'560.3	100,0 %		

Répartition des actifs avec l'effet des dérivés (art. 56a OPP 2)

Placements	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Avoirs en banques, comptes à terme et parts de fonds de placement monétaires en francs suisses	318'498'405.52 7.95 %	260'120'638.32 6.58 %	180'276'327.51 7.40 %	138'032'659.00 5.76 %	138'122'078.01 8.78 %	122'087'979.32 7.82 %
Avoirs en banques et parts de fonds de placement monétaires en monnaies étrangères	12'463'755.09 0.31 %	4'543'837.62 0.11 %	8'400'570.93 0.35 %	3'062'546.56 0.13 %	4'063'184.16 0.26 %	1'481'291.06 0.09 %
Obligations suisses en francs suisses	152'949'345.43 3.82 %	153'327'926.89 3.88 %	143'233'746.71 5.88 %	142'669'528.41 5.96 %	9'715'598.72 0.62 %	10'658'398.48 0.68 %
Titres de gages immobiliers et lettres de gages et prêts hypothécaires	349'602'307.77 8.72 %	412'824'947.60 10.44 %	523'271.65 0.02 %	587'532.35 0.02 %	349'079'036.12 22.20 %	412'237'415.25 26.42 %
Obligations suisses et étrangères libellées en monnaies étrangères et parts de fonds de placement	335'291'035.07 8.37 %	331'446'454.73 8.38 %	315'685'009.58 12.97 %	331'446'454.73 13.84 %	19'606'025.49 1.25 %	- 0.00 %
Actions étrangères cotées, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	924'363'561.83 23.07 %	964'043'862.83 24.38 %	586'584'560.00 24.09 %	623'922'675.37 26.06 %	337'779'001.83 21.48 %	340'121'187.46 21.80 %
Actions suisses, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	615'323'553.00 15.36 %	583'814'797.55 14.76 %	371'949'503.92 15.28 %	352'043'068.99 14.70 %	243'374'049.08 15.48 %	231'771'728.56 14.85 %
Immeubles, sociétés immobilières et parts de fonds de placement « immobilier »	1'278'563'632.81 31.91 %	1'221'530'513.31 30.89 %	825'022'582.67 33.89 %	798'965'441.06 33.37 %	453'541'050.14 28.85 %	422'565'072.25 27.08 %
	3'987'055'596.52 99,50 %	3'931'652'978.85 99,42 %	2'431'675'572.97 99,88 %	2'390'729'906.47 99,85 %	1'555'280'023.55 98,92 %	1'540'923'072.38 98,76 %
Autres actifs						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	19'890'490.17 0.50 %	23'017'215.24 0.58 %	2'892'407.73 0.12 %	3'639'910.54 0.15 %	16'998'082.44 1.08 %	19'377'304.70 1.24 %
TOTAL DE LA FORTUNE DÉTERMINANTE	4'006'946'086.69 100,00 %	3'954'670'194.09 100,00 %	2'434'567'980.70 100,00 %	2'394'369'817.01 100,00 %	1'572'278'105.99 100,00 %	1'560'300'377.08 100,00 %

Comparaison avec l'allocation stratégique

CPI « Ville de Genève et communes »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités ainsi que les actions dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situant en dessous.

L'exposition globale brute de la CPI en devises étrangères dépasse la limite globale de 30 % en devises étrangères de l'OPP 2, avec une exposition brute de 37,5 % (CHF 910 mios).

Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 25 % (CHF 225 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 685 mios, soit 75 % de l'exposition totale en devises, ou 28,2 % de la fortune globale.

CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités ainsi que les actions dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situant en dessous.

A noter en particulier que le portefeuille d'obligations en monnaies étrangères est faiblement doté, conforme toutefois aux limites stratégiques.

L'exposition globale de la CPI en devises étrangères est conforme à l'OPP 2 avec une exposition brute de 23,2 % (CHF 362 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 25 % (CHF 90 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 285 mios, soit 75,0 % de l'exposition totale en devises, ou 18,2 % de la fortune globale.

Ainsi, les dispositions de l'OPP 2 relatives à la limite globale maximale de 30% en devises étrangères sont respectées.

6.E ENGAGEMENTS DE VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Véhicule de placement	Engagements en devises		Engagements en CHF	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Private Equity en CHF	2'435'911.00	1'287'100.00	2'435'911.00	1'287'100.00
Private Equity en CAD	1'433'068.00	-	1'192'484.54	-
Private Equity en JPY	224'936.00	27'031'504.52	1'871.74	224'029.00
Private Equity en USD	27'699'773.00	11'123'254.43	27'702'542.98	11'052'621.76
Private Equity en EUR	17'386'136.00	11'891'273.28	18'905'510.43	14'297'710.25
Private Equity en GBP	7'052'468.00	3'830'995.08	10'404'999.71	5'935'552.22
Private Equity en DKK	5'251'841.00	5'512'527.23	765'246.80	890'111.63
Private Equity en NOK	2'710'804.00	1'405'306.95	306'565.10	186'245.33
Private Equity en AUD	1'294'770.00	2'000'008.61	942'955.10	1'626'307.00
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES			62'658'087.40	35'499'677.19

Les engagements de versements complémentaires ont augmenté en 2015 suite à de nouvelles souscriptions effectuées dans le but de se rapprocher à terme de la position neutre de la stratégie de placement, soit +CHF 27'158'410.- par rapport au 31 décembre 2014.

6.F INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP 2. Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

A noter qu'à la date de clôture, aucune opération de futures sur devises ainsi qu'aucune opération de change n'étaient ouvertes.

Les mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments du fonds Capacity, et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés non cotés. Au 31 décembre 2015, les opérations ouvertes sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

6.G VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au Règlement de placement.

6.H EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

En date des 15.12.2000, 31.10.2003, 10.10.2007 et 28.04.2009, la Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8'200'000.–, CHF 3'150'000.–, CHF 7'215'000.– et CHF 4'725'000.–, destinés au financement des immeubles subventionnés sis 65 à 65d, chemin du Gué à Lancy, 6-8, route d'Hermance à Collonge-Bellerive, 27-29, chemin de Montfleury à Versoix et 2B-2C, rue Marie-Brechbühl à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2015 est de 2.45 %.

Ces quatre prêts, d'un montant total de CHF 23'290'000.–, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservé le droit d'exiger des cédules en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, et pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1.9 % de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.I VALEUR ÉCONOMIQUE DES IMMEUBLES GÉRÉS EN DIRECT

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode dite des « cash flows actualisés ». S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif, ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement, en fonction de ses risques et opportunités.

Il est déterminé selon « le coût moyen du capital » prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques), tel que le pratiquerait un propriétaire privé.

Conformément au Règlement de placement, l'évaluation des immeubles faite en interne a fait l'objet en 2015 d'une contre-expertise menée par un expert externe.

Réalisée sur la base d'un échantillon d'immeubles représentant plus de 30 % de la valeur du parc immobilier, la contre-expertise a confirmé la méthodologie appliquée par CAP Prévoyance pour calculer la valeur économique des immeubles et a aussi relevé que les coûts de gestion et d'entretien étaient conformes aux benchmarks du marché genevois.

La contre-expertise a conclu – pour l'échantillon étudié – à une valeur totale supérieure de 15.9 % par rapport à la valeur portée au bilan au 31 décembre 2014. Cette différence s'explique essentiellement par la prise en compte par l'expert de taux de capitalisation légèrement revus à la baisse par rapport à 2014 en raison des taux hypothécaires, du niveau des transactions au jour de l'expertise et d'une augmentation des loyers exercée régulièrement et de manière plus forte que celle constatée et prise en compte par CAP Prévoyance.

La contre-expertise a donc confirmé que le parc immobilier n'est en aucun cas surévalué, mais qu'il est estimé en lien avec une vision de conservation à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est plus prudente puisque moins liée aux fluctuations du marché.

Enfin, les taux de capitalisation ajustés pour 2015 ont été confirmés.

Au 31 décembre 2015, la valeur au bilan des immeubles s'élève à CHF 1'224'069'114.– (CHF 1'185'408'666.– en 2014). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1'216'731'000.–, augmentée de CHF 7'338'114.– correspondant aux frais de construction des immeubles sis rue Camille-Martin 2a-2b (CHF 7'185'667.–) et aux frais d'études du projet sis chemin Frank-Thomas 20-22/avenue de Rosemont 1-3-3a (CHF 152'447.–).

La variation de la valeur économique des immeubles incluant les plus-values comptabilisées est de CHF 34'432'000.– représentant une augmentation de 2.91%. Déduction faite des travaux à plus-values qui s'élèvent à CHF 6'078'252.–, l'augmentation de valeur est de CHF 28'353'748.– soit 2.40 %. (voir appendice 2).

Cette évolution de la valeur s'explique par la stabilité des taux hypothécaires à un bas niveau et un taux de vacance des appartements bas. A noter encore que le faible niveau des taux hypothécaires a

eu pour effet une baisse de certains états locatifs en 2015, ce qui a conduit à une diminution de la valeur économique des immeubles concernés et une baisse de leurs revenus.

6.J DÉTAIL DES RÉSULTATS DES PLACEMENTS MOBILIERS ET TRANSPARENCE DES COÛTS

Consolidé CAP Prévoyance	Résultat net sur liquidités et réalisable à court terme	Résultat net sur obligations en CHF	Résultat net sur obligations en devises (couvertes)	Résultat net sur actions suisses	Résultat sur actions étrangères	Résultat sur autres placements	Résultat sur placements immobiliers suisses indirects	Résultat sur placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	2'040.00	12'789'988.87	-	-	-	492'924.48	607'623.75	583'934.00	14'476'511.10
Intérêts nets c/c	9'264.96	-	-	-	-	-688.63	-2'442.93	-	6'133.40
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	11'304.96	12'789'988.87	-	-	-	492'235.85	605'180.82	583'934.00	14'482'644.50
Gains/pertes nets sur titres	68'619.33	-743.50	-	-	2'175'507.40	5'569'305.03	186'664.94	-	7'999'353.20
Réévaluations de titres	-710'887.25	3'032'966.89	-14'133'961.17	22'617'849.84	-12'039'457.91	-2'041'225.95	4'02'925.30	1'152'784.79	-1'719'005.46
Provision titres	37'164.00	76'836.00	-	-	-	-	-	-	114'000.00
Résultat de cours sur titres	-605'103.92	3'109'069.39	-14'133'961.17	22'617'849.84	-9'863'950.51	3'528'079.08	589'590.24	1'152'784.79	6'394'347.74
Gains et pertes de change	-105.88	-	-	-	-	-372'412.31	-	-	-372'518.19
Réévaluations de change	417.03	-	-	-	365'432.01	-4'059'245.10	-	-	-3'693'396.06
Résultat de change	311.15	-	-	-	365'432.01	-4'431'657.41	-	-	-4'065'914.25
Frais de gestion	-825'144.25*	-	-	-	-36'421.78	-1098'821.09	-112'530.10	-89'111.00	-2'162'028.22
Frais bancaires	-30'766.04	-43'096.20	-	-	-	-20'597.15	-	-	-94'459.39
Honoraires de custodian	-	-10'244.45	-	-	-2'151.56	-33'531.84	-11'169.02	-8'990.91	-66'087.78
Frais sur placements collectifs	-167'940.00	-335'548.35	-2'023'958.49	-1'150'133.08	-4'829'935.55	-4'033'235.50	-215'095.43	-229'521.23	-12'985'367.63
Frais d'administration titres	-1'023'850.29	-388'889.00	-2'023'958.49	-1'150'133.08	-4'868'508.89	-5'186'185.58	-338'794.55	-327'623.14	-15'307'943.02
RÉSULTAT NET	-1'617'338.10	15'510'159.26	-16'157'919.66	21'467'716.76	-14'367'027.39	-5'597'528.06	855'976.51	1'409'095.65	1'503'134.97

* La rubrique «Frais de gestion» comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 825'144.- (voir point 7.M).

CPI « Ville de Genève et communes »	Résultat net sur liquidités et réalisable à court terme	Résultat net sur obligations et créances en CHF	Résultat net sur obligations en devises (couvertes)	Résultat net sur actions suisses	Résultat sur actions étrangères	Résultat sur autres placements	Résultat sur placements immobiliers suisses indirects	Résultat sur placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	1'374.96	395'154.70	-	-	-	332'231.09	-	-	728'760.75
Intérêts nets c/c	-1'495.40	-	-	-	-	-464.14	-	-	-1'959.54
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-120.44	395'154.70	-	-	-	331'766.95	-	-	726'801.21
Gains/pertes nets sur titres	21'405.89	-501.12	-	-	1'778'886.56	3'753'711.63	-	-	5'553'502.95
Réévaluations de titres	-168'895.51	2'931'152.74	-13'803'166.85	13'842'828.86	-8'159'105.83	-1'385'508.53	-	-	-6'742'695.12
Provision titres	-	76'836.00	-	-	-	-	-	-	76'836.00
Résultat de cours sur titres	-147'489.63	3'007'487.62	-13'803'166.85	13'842'828.86	-6'380'219.27	2'368'203.10	-	-	-1'112'356.17
Gains et pertes de change	-71.36	-	-	-	-	-251'005.90	-	-	-251'077.26
Réévaluations de change	-	-	-	-	246'500.92	-2'735'650.12	-	-	-2'489'149.20
Résultat de change	-71.36	-	-	-	246'500.92	-2'986'656.02	-	-	-2'740'226.46
Frais de gestion	-622'983.91*	-	-	-	-24'548.28	-740'605.42	-	-	-1'388'137.61
Frais bancaires	-21'000.53	-29'046.84	-	-	-	-13'882.48	-	-	-63'929.85
Honoraires de custodian	-	-6'904.64	-	-	-1'450.02	-22'600.45	-	-	-30'955.11
Frais sur placements collectifs	-38'069.66	-293'710.44	-1'958'278.30	-704'032.27	-3'094'678.48	-2'718'400.20	-	-	-8'807'169.35
Frais d'administration titres	-682'054.10	-329'661.92	-1'958'278.30	-704'032.27	-3'120'676.78	-3'495'488.55	-	-	-10'290'191.92
RÉSULTAT NET	-829'735.53	3'072'980.40	-15'761'445.15	13'138'796.59	-9'254'395.13	-3'782'174.52	-	-	-13'415'973.34

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 622'984.- (voir point 7.M).

CPI « SIG »	Résultat net sur liquidités et réalisable à court terme	Résultat net sur obligations et créances en CHF	Résultat net sur obligations en devises (couvertes)	Résultat net sur actions suisses	Résultat sur actions étrangères	Résultat sur autres placements	Résultat sur placements immobiliers suisses indirects	Résultat sur placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	665.04	12'394'834.17	-	-	-	160'693.39	607'623.75	583'934.00	13'747'750.35
Intérêts nets c/c	10'760.36	-	-	-	-	-224.49	-2'442.93	-	8'092.94
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	11'425.40	12'394'834.17	-	-	-	160'468.90	605'180.82	583'934.00	13'755'843.29
Gains/pertes nets sur titres	47'213.45	-242.38	-	-	396'620.84	1'815'593.40	186'664.94	-	2'445'850.25
Réévaluations de titres	-541'991.70	101'814.17	-330'794.32	8'775'020.98	-3'880'350.08	-655'717.48	402'925.30	1'152'784.79	5'023'691.66
Provision titres	37'164.00	-	-	-	-	-	-	-	37'164.00
Résultat de cours sur titres	-457'614.25	101'571.79	-330'794.32	8'775'020.98	-3'483'729.24	1'159'875.92	589'590.24	1'152'784.79	7'506'705.91
Gains et pertes de change	-34.52	-	-	-	-	-121'406.41	-	-	-121'440.93
Réévaluations de change	417.03	-	-	-	118'931.09	-1323'594.98	-	-	-1204'246.86
Résultat de change	382.51	-	-	-	118'931.09	-1'445'001.39	-	-	-1'325'687.79
Frais de gestion	-202'160.34*	-	-	-	-11'873.50	-358'215.67	-112'530.10	-89'111.00	-773'890.61
Frais bancaires	-9'765.51	-14'049.36	-	-	-	-6'714.67	-	-	-30'529.54
Honoraires de custodian	-	-3'339.81	-	-	-701.54	-10'931.39	-11'169.02	-8'990.91	-35'132.67
Frais sur placements collectifs	-129'870.38	-41'837.93	-65'680.19	-446'100.81	-1735'259.07	-1'314'835.20	-215'095.43	-229'521.23	-4'178'200.24
Frais d'administration titres	-341'796.23	-59'227.10	-65'680.19	-446'100.81	-1'747'834.11	-1'690'696.93	-338'794.55	-327'623.14	-5'017'753.06
RÉSULTAT NET	-787'602.57	12'437'178.86	-396'474.51	8'328'920.17	-5'112'632.26	-1'815'353.50	855'976.51	1'409'095.65	14'919'108.35

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 202'160.- (voir point 7.M).

Frais de gestion de la fortune mobilière

Conformément à la législation, la direction du fonds Capacity, le dépositaire des titres, ainsi que les gérants concernés ont fourni les informations nécessaires pour faire ressortir une estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER, Total Expense Ratio des placements collectifs). Ces données ont été utilisées pour compléter le tableau ci-dessus, dont l'analyse permet de faire ressortir les éléments suivants :

CPI « Ville de Genève et communes »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 10'290'192.–. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0,64 % de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2015 ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 8'807'169.– ;
- Sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100 %.

CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 5'017'753.–. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0,43 % de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2015 ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 4'178'200.– ;
- Sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100 %.

Frais de gestion de la fortune immobilière détenue en direct

Les frais de gestion de la fortune immobilière investie en direct se présentent ainsi :

- le total des frais de gestion, qui comprennent les frais de régies ainsi que les frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières s'élève à CHF 5'401'797.–. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés dans les deux CPI selon leurs parts respectives ;
- ce total représente 0,45 % de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2015.

Frais de gestion consolidés

Ainsi, de manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève pour la CPI « Ville de Genève et communes » à CHF 13'928'574.–, et pour la CPI « SIG » à CHF 6'781'167.–.

Ces totaux représentent respectivement 0,58 % (0,53 % en 2014) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « Ville de Genève et communes » en 2015, et 0,44 % (0,35 % en 2014) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG » en 2015.

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0,52 % (0,46 % en 2014).

Rétrocessions

Conformément aux dispositions du Règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules qui prévoient des rétrocessions. En 2015, à l'intérieur de Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds à fonds. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds Capacity se sont élevées à CHF 58'551.–. Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction de fonds.

Transparence des frais

Le Conseil de Fondation prend note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100 % et se prononce sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP 2.

6.K RENDEMENTS NETS PAR CATÉGORIE DE PLACEMENT

CPI « Ville de Genève et communes »	31.12.2015	31.12.2014
Valeurs mobilières	0,26 %	10,21 %
Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne		
Liquidités	-0,13 %	0,74 %
Obligations suisses	2,00 %	7,20 %
Obligations devises	-4,76 %	9,80 %
Actions suisses	3,73 %	12,60 %
Actions étrangères et marchés émergents	-2,28 %	15,30 %
Autres placements	-2,54 %	8,30 %
Valeurs immobilières détenues en direct	¹ 6,52 %	¹ 4,65 %
(revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets))		
Rendement global de la fortune	1,53 %	8,24 %
(revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels))		

CPI « SIG »	31.12.2015	31.12.2014
Valeurs mobilières	1,25 %	7,31 %
Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne		
Liquidités	-0,41 %	0,40 %
Obligations suisses	3,44 %	3,50 %
Obligations devises	-1,98 %	0,00 %
Actions suisses	3,59 %	12,60 %
Actions étrangères et marchés émergents	-1,84 %	15,30 %
Autres placements	-2,54 %	8,30 %
Valeurs immobilières détenues en direct	¹ 6,52 %	¹ 4,65 %
(revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets))		
Rendement global de la fortune	2,56 %	6,63 %
(revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels))		

¹ Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+4,12 %) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+2,40 %).

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.A COMPTES COURANTS EN BANQUES ET DÉPÔTS À COURT TERME

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève, de Postfinance (CCP) et du Crédit Suisse ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B OBLIGATIONS ET CRÉANCES EN FRANCS SUISSES

Dette d'assainissement SIG

Au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la création de CAP Prévoyance, une dette d'assainissement pour les SIG a été intégrée au bilan de leur CPI. Cette dette est amortie sur une durée de 7 ans (échéance 1^{er} janvier 2020) et porte un intérêt de 3,5 %. L'amortissement est calculé sur la base d'une annuité constante « praenumerando ».

Le solde de cette dette d'assainissement est de CHF 346'512'031.– au 31 décembre 2015 (CHF 411'540'146.– au 31 décembre 2014). Il a été porté au bilan de la CPI « SIG » dans la catégorie obligations et créances en francs suisses.

Hypotheka

En 2015, la Direction et les organes de CAP Prévoyance ont suivi de près les procédures relatives à la Fondation Hypotheka. Ces procédures sont longues et complexes et un dénouement n'est pas attendu avant plusieurs années.

Au cours de l'année, le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via la Fondation Hypotheka est passé de CHF 11'640'000.– à 8'420'000.– suite au remboursement de trois prêts (CHF 3'220'000.–). Sept prêts sont encore ouverts au 31 décembre 2015.

Pour tenir compte des risques d'évaluation de ces prêts, une correction de valeur a été constituée au bilan sur la base de leur solde nominal. Elle a été portée à CHF 2'419'000.– au 31 décembre 2015, soit 20 % du solde nominal des prêts (CHF 1'684'000.–) auquel ont été ajoutés les amortissements non reçus ainsi que la moitié des intérêts qui n'ont pas été perçus depuis le 1^{er} janvier 2014 (CHF 735'000.–). En 2014, cette correction de valeur était de CHF 2'563'000.–.

Prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2015, un prêt était encore ouvert pour un montant résiduel de CHF 340'406.–. Ce prêt concerne un assuré de la CPI « SIG » et a été totalement remboursé début 2016.

A noter que les prêts précédemment octroyés par CAP Prévoyance n'entraient pas dans le champ d'application des nouvelles Directives D-05/2014 de la CHS PP « Octroi de prêts hypothécaires (hypothèques sur son propre immeuble) ».

Prêts divers

Les prêts octroyés aux assuré-e-s par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en francs suisses. Au 31 décembre 2015, les soldes de ces prêts s'élèvent à CHF 523'272.– pour la CPI « SIG », et à CHF 27'581.– pour la CPI « Ville de Genève et communes ».

7.C PORTEFEUILLES TITRES

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2015.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leurs agréments, voir tableau « Répartition par gestionnaire des placements mobiliers » à l'appendice 1.

7.D PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers suisses indirects, dont les parts sont déposées auprès du dépositaire global, sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les placements immobiliers étrangers indirects, dont les parts sont également déposées auprès du dépositaire global, sont aussi portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.

7.E DÉBITEURS / ACTIFS TRANSITOIRES

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 5'265'805.–) et des actifs transitoires (CHF 14'529'940.–).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Impôt anticipé suisse à récupérer	192'645.22	190'178.72	20'705.86	72'747.61	171'939.36	117'431.11
Cotisations à encaisser	4'606'134.30	5'682'077.55	1'517'512.40	1'838'788.35	3'088'621.90	3'843'289.20
Régies	467'025.74	1'131'428.27	314'775.35	762'582.65	152'250.39	368'845.62
TOTAL	5'265'805.26	7'003'684.54	1'852'993.61	2'674'118.61	3'412'811.65	4'329'565.93

Actifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts courus sur obligations	12'788'820.70	14'403'905.10	0.00	0.00	12'788'820.70	14'403'905.10
Produits à recevoir	1'673'619.06	1'571'244.10	930'060.88	939'922.78	743'558.18	631'321.32
Charges payées d'avance	67'500.00	38'381.50	45'495.00	25'869.15	22'005.00	12'512.35
TOTAL	14'529'939.76	16'013'530.70	975'555.88	965'791.93	13'554'383.88	15'047'738.77

En ce qui concerne la CPI « SIG », les actifs transitoires tiennent compte des intérêts dus au 31 décembre 2015, relatifs à la dette d'assainissement des SIG.

7.G COMPTES COURANTS EN BANQUES (PASSIF)

Il s'agit de découverts temporaires au 31 décembre, sur les comptes courants sous mandats de gestion.

7.F PERTES SUR DÉBITEURS

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. A fin 2015, son niveau était de CHF 542'802.- (fin 2014 = CHF 487'189.-), soit une diminution de CHF 55'613.-.

7.H CRÉANCIERS

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Fournisseurs	1'012'073.85	546'474.60	682'870.83	368'356.98	329'203.02	178'117.62
Régies	291'668.75	240'913.75	196'584.74	162'375.87	95'084.01	78'537.88
Prestations de prévoyance à payer	8'533'796.35	9'540'850.17	7'401'101.65	6'500'016.47	1'132'694.70	3'040'833.70
TOTAL	9'837'538.95	10'328'238.52	8'280'557.22	7'030'749.32	1'556'981.73	3'297'489.20

7.I PASSIFS TRANSITOIRES

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Charges à payer	1'133'357.67	1'150'101.90	881'900.71	782'910.44	251'456.96	367'191.46
Frais de gestion	208'683.21	88'933.23	100'186.20	59'941.00	108'497.01	28'992.23
Produits reçus d'avance	282'675.35	269'594.25	190'523.20	181'706.55	92'152.15	87'887.70
TOTAL	1'624'716.23	1'508'629.38	1'172'610.11	1'024'557.99	452'106.12	484'071.39

7.J CHARGES ET REVENUS DES IMMEUBLES GÉRÉS EN DIRECT

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé des revenus nets de CHF 50'427'249.- avant déduction des coûts des réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux ».

Les revenus bruts, avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts des réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux », ont été de CHF 52'700'147.-

7.K AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, une épuration de la TVA, les remboursements d'impôts anticipés étrangers, ainsi que des intérêts de retards versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard.

7.L AUTRES FRAIS

Ce poste comprend notamment une différence entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés, ainsi que les frais d'enregistrement au Registre foncier non encore remboursés par les assuré-e-s concernés.

7.M FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Frais généraux et d'administration						
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	3'446'441.70	3'022'931.80	2'602'063.48	2'037'456.03	844'378.22	985'475.77
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-1'841'641.15	-1'559'048.90	-1'390'439.07	-1'050'798.96	-451'202.08	-508'249.94
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-339'257.05	-284'574.70	-256'139.07	-191'803.35	-83'117.98	-92'771.35
	1'265'543.50	1'179'308.20	955'485.34	794'853.72	310'058.16	384'454.48
Frais généraux	1'776'452.65	1'924'168.35	1'347'963.40	1'308'979.52	428'489.25	615'188.83
Honoraires organe de révision	89'927.85	81'540.00	67'895.52	54'957.96	22'032.33	26'582.04
Honoraires expert en prévoyance	119'502.00	48'600.00	90'224.01	32'756.40	29'277.99	15'843.60
Emoluments autorité de surveillance	19'432.50	15'800.00	14'671.54	10'649.20	4'760.96	5'150.80
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-689'811.30	-498'189.85	-520'807.53	-335'779.96	-169'003.77	-162'409.89
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-485'887.20	-547'254.90	-366'844.84	-368'849.80	-119'042.36	-178'405.10
	829'616.50	1'024'663.60	633'102.10	702'713.32	196'514.40	321'950.28
TOTAL	2'095'160.00	2'203'971.80	1'588'587.44	1'497'567.04	506'572.56	706'404.76

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité appropriée pour leur activité et suivent des formations. Pour 2015, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 116'810.--.

Les frais d'administration par membre assuré actif et bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 169.16 (CHF 182.50 en 2014).

7.N VARIATION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

Le résultat net des placements obtenus en 2015, ainsi que la variation de la valeur financière des immeubles n'ont pas été suffisants pour permettre le maintien des taux de couverture des CPI aux niveaux du 31 décembre 2014, en raison de la variation des capitaux de prévoyance ainsi que l'alimentation de la provision pour événements spéciaux.

Conformément aux dispositions décrites au point 4.A. ci-avant, la réserve de fluctuation de valeurs des deux CPI a dû être diminuée des montants suivants :

- CHF 68'094'832.-- pour la CPI « Ville de Genève et communes » ;
- CHF 35'081'975.-- pour la CPI « SIG ».

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'Autorité de surveillance (ASFIP) a pris connaissance du rapport d'activité 2014 et a formulé les remarques suivantes :

- faire figurer la dette d'assainissement SIG dans le bilan ;
- indiquer dans l'annexe (1.D) les personnes ayant le droit de signature à 2 ;
- mentionner dans l'annexe (6.A) les gérants de fortune externes ainsi que leurs types d'agrément.
- Préciser dans l'annexe (7.B) si les prêts encore en cours entrent dans le champ d'application des Directives D-05/2014 de la CHS PP « Octroi de prêts hypothécaires (hypothèques sur son propre immeuble) ».

Le rapport d'activité 2015 tient compte de ces remarques.

L'ASFIP a également soulevé certains points actuellement en cours de traitement auprès des différentes instances de CAP Prévoyance.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

CAP Prévoyance est une Fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève avec un capital propre de CHF 100'000.–.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.



APPENDICES

Répartition par gestionnaire des placements mobiliers

Consolidé CAP Prévoyance (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	158'299'809.40	-	158'299'809.40
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	-	20'037'981.91	-	20'037'981.91
CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	-	687'304.07	139'439'404.99	140'126'709.06
Sous-total des liquidités et réalisables à court terme		-	179'025'095.38	139'439'404.99	318'464'500.37
CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations en CHF	123'147'713.82	-	-	123'147'713.82
CREDIT SUISSE	Hypothèques	23'800'631.61	-	-	23'800'631.61
HYPOTHEKA	Hypothèques	6'001'000.00	-	-	6'001'000.00
DETTE D'ASSAINISSEMENT SIG	Divers	346'512'031.00	-	-	346'512'031.00
PRÊTS DIVERS	Divers	3'090'276.77	-	-	3'090'276.77
Sous-total des obligations suisses et prêts en CHF		502'551'653.20	-	-	502'551'653.20
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse	271'502'080.60	-	-	271'502'080.60
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	63'788'954.47	-	-	63'788'954.47
Sous-total des obligations en devises		335'291'035.07	-	-	335'291'035.07
CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	508'675'911.80	-	-	508'675'911.80
CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	96'606'602.51	-	-	96'606'602.51
Sous-total des actions suisses		605'282'514.31	-	-	605'282'514.31
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES »	Act. monde hors Suisse	390'863'758.25	-	-	390'863'758.25
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES REND. ABS »	Act. Monde hors Suisse rend. ABS	308'488'728.46	-	-	308'488'728.46
CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	89'682'775.86	-	-	89'682'775.86
Sous-total des actions étrangères		789'035'262.57	-	-	789'035'262.57
CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	55'330'236.75	-	-	55'330'236.75
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	50'615'334.32	3'575'125.15	-	54'190'459.47
PICTET	Private Equity	28'362'028.82	8'968'465.21	-	37'330'494.03
BERGER VAN BERCHEM	Private Equity	593'363.11	114'334.11	-	707'697.22
« RENAISSANCE-PME »	Private Equity	10'041'038.69	60'026.45	-	10'101'065.14
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	129'960.19	-	-	129'960.19
UBP	Hedge funds USD (en liquidation)	8'630.53	-	-	8'630.53
Sous-total des placements en gestion non traditionnelle		145'080'592.41	12'717'950.92	-	157'798'543.33
BCV	Immobilier suisse indirect	31'231'206.15	68'433.10	-	31'299'639.25
Sous-total de l'immobilier suisse indirect		31'231'206.15	68'433.10	-	31'299'639.25
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	23'263'312.91	-	-	23'263'312.91
Sous-total de l'immobilier étranger indirect		23'263'312.91	-	-	23'263'312.91
TOTAL		2'431'735'576.62	191'811'479.40 *	139'439'404.99	2'762'986'461.01

Liste des gérants et agréments à la page 65.

* hors débits en comptes de CHF 21.76 (7.G de l'annexe)

Répartition par gestionnaire des placements mobiliers

CPI « Ville de Genève et communes » (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	121'633'301.38	-	121'633'301.38
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	-	20'037'981.91	-	20'037'981.91
CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	-	628'173.71	35'241'161.60	35'869'335.31
Sous-total des liquidités et réalisables à court terme		-	142'299'457.00	35'241'161.60	177'540'618.60
CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations en CHF	123'147'713.82	-	-	123'147'713.82
CREDIT SUISSE	Hypothèques	16'041'358.89	-	-	16'041'358.89
HYPOTHEKA	Hypothèques	4'044'674.00	-	-	4'044'674.00
PRÊTS DIVERS	Divers	523'271.65	-	-	523'271.65
Sous-total des obligations suisses et prêts en CHF		143'757'018.36	-	-	143'757'018.36
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse	251'896'055.11	-	-	251'896'055.11
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	63'788'954.47	-	-	63'788'954.47
Sous-total des obligations en devises		315'685'009.58	-	-	315'685'009.58
CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	304'271'668.57	-	-	304'271'668.57
CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	60'910'197.01	-	-	60'910'197.01
Sous-total des actions suisses		365'181'865.58	-	-	365'181'865.58
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES »	Act. monde hors Suisse	240'819'239.71	-	-	240'819'239.71
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES REND. ABS »	Act. Monde hors Suisse rend. ABS	196'970'053.12	-	-	196'970'053.12
CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	60'342'974.23	-	-	60'342'974.23
Sous-total des actions étrangères		498'132'267.06	-	-	498'132'267.06
CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	37'292'579.57	-	-	37'292'579.57
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	34'114'735.33	2'409'634.35	-	36'524'369.68
PICTET	Private Equity	19'116'007.43	6'044'745.55	-	25'160'752.98
BERGER VAN BERCHEM	Private Equity	399'926.74	77'061.19	-	476'987.93
« RENAISSANCE-PME »	Private Equity	6'767'638.34	40'457.80	-	6'808'096.14
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	87'593.17	-	-	87'593.17
UBP	Hedge funds USD (en liquidation)	5'816.98	-	-	5'816.98
Sous-total des placements en gestion non traditionnelle		97'784'297.56	8'571'898.89	-	106'356'196.45
BCV	Immobilier suisse indirect	-	-	-	-
Sous-total de l'immobilier suisse indirect		-	-	-	-
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	-	-	-	-
Sous-total de l'immobilier étranger indirect		-	-	-	-
TOTAL		1'420'540'458.14	150'871'355.89 *	35'241'161.60	1'606'652'975.63

Répartition par gestionnaire des placements mobiliers

CPI « SIG » (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	36'566'508.02	-	36'566'508.02
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	-	-	-	-
CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	-	59'130.36	104'198'243.39	104'257'373.75
Sous-total des liquidités et réalisables à court terme		-	36'625'638.38	104'198'243.39	140'823'881.77
CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations en CHF	-	-	-	-
CREDIT SUISSE	Hypothèques	7'759'272.72	-	-	7'759'272.72
HYPOTHEKA	Hypothèques	1'956'326.00	-	-	1'956'326.00
DETTE D'ASSAINISSEMENT SIG	Divers	346'512'031.00	-	-	346'512'031.00
PRÊTS DIVERS	Divers	2'567'005.12	-	-	2'567'005.12
Sous-total des obligations suisses et prêts en CHF		358'794'634.84	-	-	358'794'634.84
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse	19'606'025.49	-	-	19'606'025.49
CAPACITY « OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	-	-	-	-
Sous-total des obligations en devises		19'606'025.49	-	-	19'606'025.49
CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	204'404'243.23	-	-	204'404'243.23
CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	35'696'405.50	-	-	35'696'405.50
Sous-total des actions suisses		240'100'648.73	-	-	240'100'648.73
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES »	Act. monde hors Suisse	150'044'518.54	-	-	150'044'518.54
CAPACITY « ACTIONS ÉTRANGÈRES REND. ABS »	Act. Monde hors Suisse rend. ABS	111'518'675.34	-	-	111'518'675.34
CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	29'339'801.63	-	-	29'339'801.63
Sous-total des actions étrangères		290'902'995.51	-	-	290'902'995.51
CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	18'037'657.18	-	-	18'037'657.18
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	16'500'598.99	1'165'490.80	-	17'666'089.79
PICTET	Private Equity	9'246'021.39	2'923'719.66	-	12'169'741.05
BERGER VAN BERCHEM	Private Equity	193'436.37	37'272.92	-	230'709.29
« RENAISSANCE-PME »	Private Equity	3'273'400.35	19'568.65	-	3'292'969.00
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	42'367.02	-	-	42'367.02
UBP	Hedge funds USD (en liquidation)	2'813.55	-	-	2'813.55
Sous-total des placements en gestion non traditionnelle		47'296'294.85	4'146'052.03	-	51'442'346.88
BCV	Immobilier suisse indirect	31'231'206.15	68'433.10	-	31'299'639.25
Sous-total de l'immobilier suisse indirect		31'231'206.15	68'433.10	-	31'299'639.25
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	23'263'312.91	-	-	23'263'312.91
Sous-total de l'immobilier étranger indirect		23'263'312.91	-	-	23'263'312.91
TOTAL		1'011'195'118.48	40'840'123.51 *	104'198'243.39	1'156'233'485.38

Liste des gérants et agréments à la page 65.

* hors débits en comptes de CHF 7.09 (7.G de l'annexe)

Liste des gérants et agréments

Classe d'actifs	Gestionnaire	Autorisation	Autorité de régulation
Liquidités courantes	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	CREDIT SUISSE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	POSTFINANCE SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
CAPACITY « gestion liquidités »	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Asset Manager	SEC
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Direction de fonds Représentants pour investisseurs qualifiés et non qualifiés	FINMA
CAPACITY « obligations suisses »	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	UBS AG, ASSET MANAGEMENT	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
Hypothèques	CREDIT SUISSE	Fondation suisse de placement	CHS-PP
	HYPOTHEKA	Fondation suisse de placement	ASFIP
CAPACITY « obligations étrangères »	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	FISCH ASSET MANAGEMENT AG	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	FUNDO SA	Gestionnaires autorisés de placements collectifs	FINMA
	LOMBARD ODIER ASSET MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	PIGUET GALLAND & CIE SA	Représentants pour investisseurs qualifiés et non qualifiés	FINMA
	PIMCO EUROPE LTD	Asset Manager	FCA
CAPACITY « obligations étrangères gouvernementales »	UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
CAPACITY « actions suisses »	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
CAPACITY « actions suisses S & M. Caps »	LOMBARD ODIER ASSET MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Direction de fonds Représentants pour investisseurs qualifiés et non qualifiés »	FINMA
	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	GAM INVESTMENT MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA (ex SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT SA)	Gestionnaires autorisés de placements collectifs	FINMA
CAPACITY « actions étrangères »	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA (ex banque VONTOBEL AG)	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	VV VERMOGENSVERWALTUNG AG	Gestionnaire de placements collectifs	FINMA
	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
CAPACITY « actions étrangères »	BANQUE J. SAFRA-SARASIN SA	Négociant en valeurs mobilières sous domination étrangère	FINMA
	CANDRIAM BELGIUM SA	Sociétés de gestion d'organismes de placement collectif agréées en Belgique	FSMA
	CAPITAL INTERNATIONAL SARL	Gestionnaires autorisés de placements collectifs	FINMA
	INVESCO ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND GmbH	Asset Manager	BaFin
	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Asset Manager	SEC
	WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY LLP	Asset Manager	SEC
CAPACITY « actions étrangères rendement absolu »	LOMBARD ODIER ASSET MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Asset Manager	SEC
	MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Représentants pour investisseurs qualifiés et non qualifiés	FINMA
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Direction de fonds Représentants pour investisseurs qualifiés et non qualifiés	FINMA
CAPACITY « actions marchés émergents »	COMGEST SA	Société de gestion de portefeuille	AMF
	DE PURY PICTET TURRETTINI & CIE	Gestionnaires autorisés de placements collectifs	FINMA
	MESIROW FINANCIAL INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Asset Manager	SEC
	PICTET ASSET MANAGEMENT SA	Direction de fonds Représentants pour investisseurs qualifiés et non qualifiés »	FINMA
	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA (ex Banque VONTOBEL AG)	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
CAPACITY « gestion diversifiée »	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (SUISSE) SA	Négociant en valeurs mobilières suisse	FINMA
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (UK) LIMITED	Asset Manager	FCA
Private Equity	EURO PRIVATE EQUITY	Gérant indépendant	CHS-PP
	PICTET ALTERNATIVE ADVISORS	Représentants pour investisseurs qualifiés et non qualifiés	FINMA
	BERGER VAN BERCHEM	Gérant indépendant	FINMA
	« RENAISSANCE-PME »	Fondation suisse de placement	CHS-PP
Hedge funds USD (en liquidation)	Ex EIM	En liquidation - plus de gestion	
	Ex UBP	En liquidation - plus de gestion	
Immobilier suisse indirect	BANQUE CANTONALE VAUDOISE	Asset Manager	FINMA
Immobilier étranger indirect	UBS AG, ASSET MANAGEMENT	Fondation suisse de placement	CHS-PP
	AFIAA	Fondation suisse de placement	CHS-PP

Détail des valeurs immobilières

	Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2015	Plus-value en 2015	Variation hors plus-value	Valeur au 31.12.2015	Etat locatif au 31.12.2015	Gros Travaux 2'015
10	JACQUES-DALPHIN 7	1913-1914	1921	4'716'000.00	-	164'000.00	4'880'000.00	271'596.00	-
20	PONT-NEUF 27	1914	1921	2'312'000.00	-	76'000.00	2'388'000.00	141'312.00	-
30	CLUSE 29-31	1911-1912	1924	5'223'000.00	2'698.05	363'301.95	5'589'000.00	343'680.00	1'880.25
40	VERTE 5-7-9	1913-1914	1924	9'346'000.00	30'261.05	264'738.95	9'641'000.00	619'956.50	20'561.20
50	LAUSANNE 111	1913-1914	1924	5'879'000.00	-	200'000.00	6'079'000.00	334'008.00	-
60	MONTCHOISY 55	1916-1917	1924	3'083'000.00	4'690.25	67'309.75	3'155'000.00	241'558.50	3'126.85
70	ÉDOUARD-RACINE 1	1914	1925	3'449'000.00	42'393.90	56'606.10	3'548'000.00	230'484.00	28'262.60
80	FRONTENEX 37	1911-1912	1926	3'820'000.00	37.95	100'962.05	3'921'000.00	249'480.00	20.45
90	SAINT-JEAN 86	1910-1911	1926	6'112'000.00	132.90	190'867.10	6'303'000.00	371'700.00	109.40
100	HENRI-DUNANT 15	1905	1927	6'154'000.00	38'011.10	259'988.90	6'452'000.00	343'978.00	25'340.70
110	MERLE-D'AUBIGNÉ 5	1916	1927	5'783'000.00	89'818.20	168'181.80	6'041'000.00	353'417.00	41'561.95
120	CHÊNE 13	1906	1928	2'312'000.00	-	191'000.00	2'503'000.00	157'200.00	-
130	CANDOLLE 24	1885	1938	5'942'000.00	19'461.70	254'538.30	6'216'000.00	340'343.65	13'171.95
140	AÏRE 58-60 / CAMILLE-MARTIN 2	1939	1939	7'115'000.00	43'467.00	100'533.00	7'259'000.00	488'756.00	28'978.10
150	THÉODORE-WEBER 15-17	1938-1940	1939	9'526'000.00	54'173.00	568'827.00	10'149'000.00	627'944.00	23'217.00
160	TACONNERIE 2	1940	1940	2'301'000.00	78'112.30	-42'112.30	2'337'000.00	174'673.00	35'113.10
170	PLAINPALAIS 7	1860	1945	5'314'000.00	58'466.20	194'533.80	5'567'000.00	325'131.50	56'412.30
180	EAUX-VIVES 14	1928	1945	4'779'000.00	2'131.70	86'868.30	4'868'000.00	301'672.00	1'020.75
190	CORRATERIE 10 à 14	1834	1946	46'039'000.00	92'235.00	690'765.00	46'822'000.00	2'085'888.00	90'752.85
200	VEYRIER 15	1934	1948	4'210'000.00	81'266.90	98'733.10	4'390'000.00	279'099.00	39'768.75
210	QUAI DU RHÔNE 2	début 20 ^e siècle	1949	5'927'000.00	17'446.60	410'553.40	6'355'000.00	368'498.00	11'631.05
220	ATHÉNÉE 44	1950	1952	5'477'000.00	16'559.35	299'440.65	5'793'000.00	550'411.00	11'039.60
230	FRONTENEX 35	1911-1912	1952	3'095'000.00	15'301.25	-12'301.25	3'098'000.00	191'070.00	10'200.85
240	PÂQUIS 43-45-47	1952	1954	7'884'000.00	24'692.35	247'307.65	8'156'000.00	572'279.00	16'461.60
243	PÂQUIS 47bis	1952	1957	2'367'000.00	-19'896.20	82'896.20	2'430'000.00	130'098.00	69.20
250	VIDOLLET 13-15	1950	1956	18'889'000.00	12'850.30	1'620'149.70	20'522'000.00	1'267'598.00	8'566.80
260	FRANCK-THOMAS 20-22 / ROSEMONT 1-3-3A	1955	1956	6'942'000.00	10'419.50	211'580.50	7'164'000.00	645'074.00	6'946.30
280	WENDT 38-40	1910	1959	5'134'000.00	52'593.05	216'406.95	5'403'000.00	373'520.00	33'712.05
290	CROZET 22 à 28	1960	1960	24'084'000.00	64'066.75	1'100'933.25	25'249'000.00	1'533'348.50	42'329.30
300	BERGALONNE 12 / MARAÎCHERS 57	début 20 ^e siècle	1963	4'869'000.00	-	47'000.00	4'916'000.00	276'888.00	-

Détail des valeurs immobilières

	Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2015	Plus-value en 2015	Variation hors plus-value	Valeur au 31.12.2015	Etat locatif au 31.12.2015	Gros Travaux 2'015
310	PRÉVOST-MARTIN 55-57 / PITONS 2	1968	1968	6'543'000.00	1'010.10	513'989.90	7'058'000.00	529'626.00	673.40
320	COMMUNES-RÉUNIES 64 à 74	1967-1968	1968	38'931'000.00	3'490'997.15	930'002.85	43'352'000.00	3'205'006.00	1'486'142.60
330	STADE 9 à 15	1969	1970	10'567'000.00	17'984.00	84'016.00	10'669'000.00	625'218.50	11'989.40
340	MEYRIN 12-12A-12B	1964	1970	18'315'000.00	219'801.90	-31'801.90	18'503'000.00	1'151'647.50	119'229.50
350	ÉDOUARD-RACINE 12 / SCHAUB 29	1956	1970	8'540'000.00	9'101.30	325'898.70	8'875'000.00	532'772.00	6'067.50
360	DEUX-COMMUNES 4-6	1971-1972	1971	16'654'000.00	58'629.15	328'370.85	17'041'000.00	1'037'529.00	57'538.55
370	SAINT-JULIEN 22-24	1971-1973	1971	9'707'000.00	40'919.30	159'080.70	9'907'000.00	693'902.50	14'184.75
380	PONTETS 3	1971	1972	16'546'000.00	52'709.80	627'290.20	17'226'000.00	1'140'215.00	35'139.85
381	PONTETS 3bis	1971	1992	16'598'000.00	82'497.20	630'502.80	17'311'000.00	1'148'382.50	55'037.90
390	BOIS-DE-LA-CHAPELLE 13	1973-1975	1975	30'757'000.00	88'468.45	953'531.55	31'799'000.00	1'989'887.00	58'979.00
400	MÔLE 38-38B-40	1964	1978	15'781'000.00	24'005.55	307'994.45	16'113'000.00	1'033'522.80	10'525.35
410	CLOCHETTES 16-18	1978	1979	21'234'000.00	30'602.20	1'155'397.80	22'420'000.00	1'428'490.00	20'401.50
420	TOUR-DE-CHAMPEL 1	1979	1979	8'654'000.00	7'030.55	308'969.45	8'970'000.00	555'254.50	4'687.00
430	FRONTENEX 34	1968	1980	15'207'000.00	249'631.10	-22'631.10	15'434'000.00	1'098'709.00	130'011.15
440	GUTENBERG 2 / DASSIER 7	1965-1970	1983	8'976'000.00	7'206.00	77'794.00	9'061'000.00	515'319.00	4'804.00
450	ARTISANS 2	1982	1983	8'931'000.00	12'686.20	268'313.80	9'212'000.00	624'335.00	8'457.50
460	FILATURE 19-21	1982	1983	7'999'000.00	36'608.40	402'391.60	8'438'000.00	455'609.50	24'405.65
470	ARMES 12 à 16	1982	1983	17'695'000.00	-	542'000.00	18'237'000.00	1'018'524.00	-
480	MICHELI-DU-CREST 14	1983	1983	5'195'000.00	1'755.90	193'244.10	5'390'000.00	336'646.50	1'687.30
490	HUGO-DE-SENGER 8	1979-1980	1984	1'214'000.00	-	-6'000.00	1'208'000.00	92'100.00	-
500	AMI-ARGAND 9-11	1978-1979	1984	13'972'000.00	-70'174.75	-67'825.25	13'834'000.00	695'744.00	-24'420.15
510	BACHET 8 à 12	1984	1985	30'956'000.00	11'208.60	846'791.40	31'814'000.00	1'822'715.00	7'472.30
520	CHABREY 11 à 15	1985	1985	17'093'000.00	13'477.15	663'522.85	17'770'000.00	1'104'672.00	8'984.75
530	FRONTENEX 126	1985	1985	5'207'000.00	14'891.90	61'108.10	5'283'000.00	318'669.00	9'817.30
540	CLOCHETTES 6	1985-1986	1986	11'230'000.00	3'095.00	206'905.00	11'440'000.00	632'184.00	3'095.00
550	FONTENETTE 25	1987	1987	5'524'000.00	544.25	167'455.75	5'692'000.00	344'028.00	316.15
560	TERRASSIÈRE 45 à 51	1981	1987	19'901'000.00	59'736.60	-577'736.60	19'383'000.00	1'209'988.00	41'974.35
570	FONTAINE 6-8 / PONT-DE-VILLE 22-24	1985	1988	23'217'000.00	82'622.90	702'377.10	24'002'000.00	1700'461.60	54'984.80
580	VIEUX-MARCHÉ 4	1986-1988	1986	8'865'000.00	-	16'000.00	8'881'000.00	538'626.00	-
590	ADRIEN-JEANDIN 29 à 37	1989	1989	24'292'000.00	88'710.05	682'289.95	25'063'000.00	1'694'918.00	73'909.90

Détail des valeurs immobilières

	Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2015	Plus-value en 2015	Variation hors plus-value	Valeur au 31.12.2015	Etat locatif au 31.12.2015	Gros Travaux 2'015
600	QUARTIER-NEUF 12-14	1968	1990	2'411'000.00	-	129'000.00	2'540'000.00	180'780.00	-
610	GENÈVE 134-136	1990-1991	1991	10'848'000.00	21'102.45	46'1897.55	11'331'000.00	685'202.00	14'068.30
620	BUGNONS 2	1973	1991	7'406'000.00	27'594.80	286'405.20	7'720'000.00	449'560.50	18'396.55
630	EUROPE 55-57	1991-1992	1992	15'462'000.00	367.50	489'632.50	15'952'000.00	1'082'639.50	157.50
640	EUROPE 59-61	1991-1992	1992	13'973'000.00	-	552'000.00	14'525'000.00	991'758.00	-
650	PRÉ-GENTIL 72 à 74B	1992	1992	13'879'000.00	24'256.80	484'743.20	14'388'000.00	810'766.50	16'171.25
660	MERLEY 10	1978	1993	5'493'000.00	15'216.55	200'783.45	5'709'000.00	318'978.00	10'144.35
670	BERNEX 382	1978	1993	3'785'000.00	-	156'000.00	3'941'000.00	226'281.00	-
680	DÉLICES 2-4-4B	1953-1955	1993	27'349'000.00	35'379.75	1'000'620.25	28'385'000.00	1'547'598.50	23'586.55
690	CHAMP-CLAUDE 3-3A-3B	1993-1994	1993	12'118'000.00	-	767'000.00	12'885'000.00	923'573.00	-
700	GRADELLE 22 - 40	1963	1994	64'133'000.00	295'362.10	1'484'637.90	65'913'000.00	3'946'026.00	228'874.65
710	CLAIR-MATIN 36 à 40	1993-1994	1993	17'150'000.00	-	534'000.00	17'684'000.00	1'222'249.00	-
720	CLAIR-MATIN 22 - 24	1994-1995	1994	8'721'000.00	856.55	-11'856.55	8'710'000.00	548'205.00	367.10
730	PENEY 61-63	1994-1995	1993	9'145'000.00	-	163'000.00	9'308'000.00	669'768.00	-
740	GILBERT TROLLIET 2 à 8	1994-1995	1993	25'409'000.00	627.70	-478'627.70	24'931'000.00	1'752'859.50	418.40
750	VILLARD 2 à 4B	1994-1996	1994	21'634'000.00	-	-296'000.00	21'338'000.00	1'500'780.00	-
760	SAINT-GEORGES 79 à 87	1995-1997	1995	38'563'000.00	-	533'000.00	39'096'000.00	2'492'537.50	-
770	FAYARDS 268-270	1994-1996	1994	17'200'000.00	576.60	51'423.40	17'252'000.00	1'150'492.00	384.40
780	LE CORBUSIER 13B	1996-1997	1996	7'081'000.00	-	351'000.00	7'432'000.00	438'106.00	-
790	EUROPE 13-15-17	1994-1997	1994	22'518'000.00	-	165'000.00	22'683'000.00	1'554'421.00	-
800	AMI-ARGAND 23-25	1999-2000	1998	12'089'000.00	-	395'000.00	12'484'000.00	778'800.00	-
810	AVALLONS 56-58-60	1994-1996	1995	9'059'000.00	144.00	285'856.00	9'345'000.00	577'968.00	96.00
830	CENTRE COMMERCIAL (1/6)	1995-1998	1995	20'084'000.00	-	39'000.00	20'123'000.00	1'158'279.00	-
840	LYON 97	1995-1998	1995	20'732'000.00	27'817.40	-20'817.40	20'739'000.00	1'280'789.00	11'921.75
850	LYON 111	1995-2002	1995	13'631'000.00	1'019.25	943'980.75	14'576'000.00	1'011'622.10	-
860	LYON 93	1995-1998	1999	16'404'000.00	85'959.50	-429'959.50	16'060'000.00	972'187.00	36'839.80
870	SALOMON-PENAY 33-35	1990	1999	4'797'000.00	5'994.65	228'005.35	5'031'000.00	335'649.00	3'996.40
880	GUE 65 à 65D	1999-2000	2000	15'134'000.00	808.80	194'191.20	15'329'000.00	908'712.00	539.20
890	HERMANCE 6-8	2002-2003	2003	6'329'000.00	-	208'000.00	6'537'000.00	315'192.00	-
900	ROCHE 2-2BIS	env. 1915	2003	13'334'000.00	68'021.70	77'978.30	13'480'000.00	769'179.00	29'833.60
910	MONTFLEURY 27-29	2005-2007	2007	15'893'000.00	-	483'000.00	16'376'000.00	848'370.00	-
920	MARIE-BRECHBUHL 2B-2C	2007-2008	2009	18'151'000.00	-	197'000.00	18'348'000.00	876'756.00	-
	TOTAL			1'182'299'000.00	6'078'252.20	28'353'747.80	1'216'731'000.00	75'791'447.65	3'172'147.05

* Note : différence de CHF 7'338'114.- avec la valeur au 31.12.2015 au bilan correspondant à des frais de construction et d'études (voir point 6.I de l'annexe)

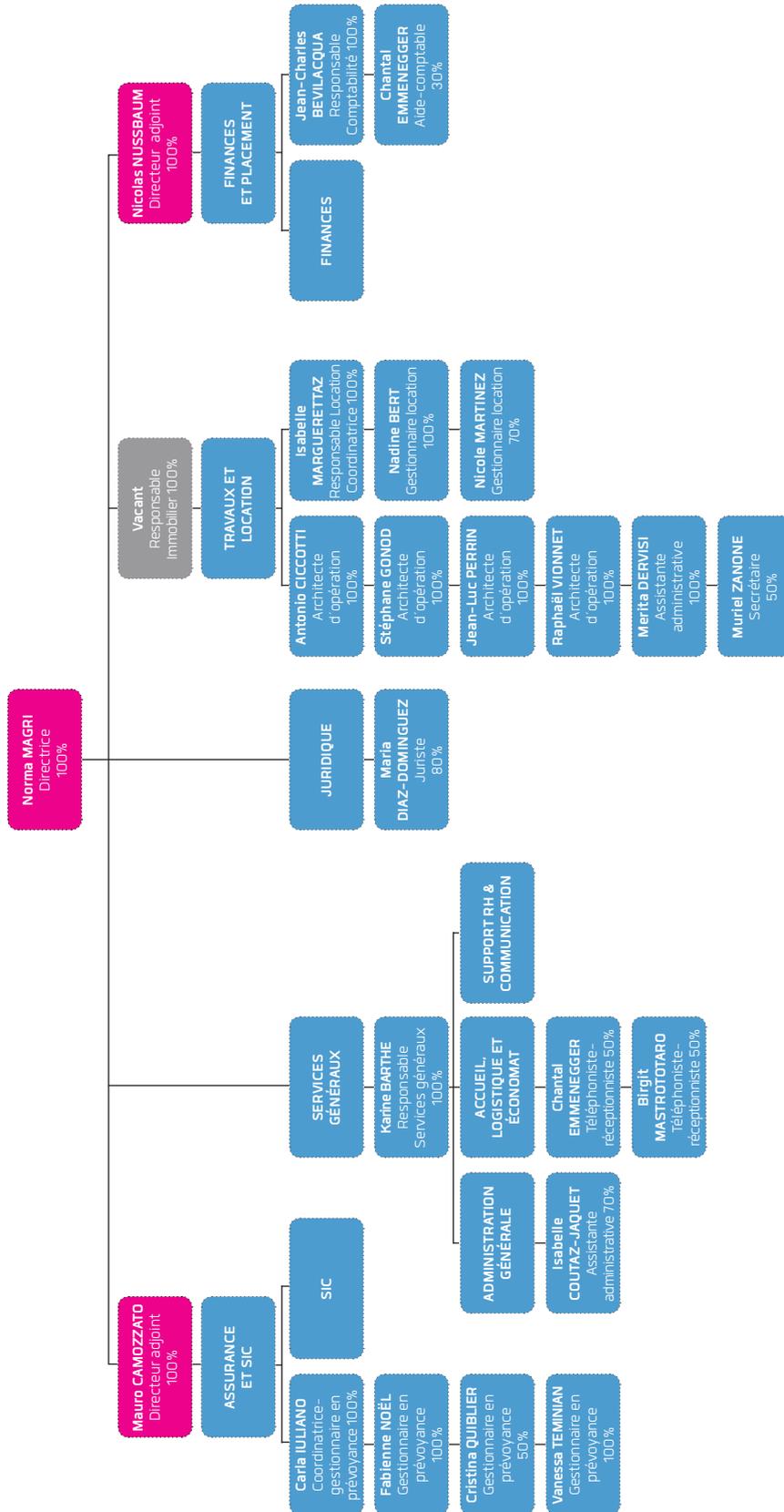
APPENDICE 3

Liste des régies au 31 décembre 2015

- BROLLIET S.A.
- BRUN Edouard & Cie S.A.
- BURGER Rodolphe S.A.
- CGI IMMOBILIER
- COMPTOIR IMMOBILIER S.A.
- DAUDIN & CIE S.A.
- NAEF IMMOBILIER GENÈVE S.A.
- PILET & RENAUD S.A.
- RÉGIE DU RHÔNE S.A.
- ROSSET & CIE
- SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE
- TOURNIER Bertrand

APPENDICE 4

Organigramme de l'Administration





**ATTESTATIONS
DE L'EXPERT
ET
RAPPORT DE
L'ORGANE
DE RÉVISION**



Attestation de l'expert

Mandat

Les responsables de CAP Prévoyance - CPI Ville et Communes (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 et au sens de la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Réserve

A la date de l'établissement de notre expertise, l'organe de révision n'avait pas encore rendu son rapport. Nos affirmations valent dès lors sous la réserve qu'aucune adaptation matérielle ne soit apportée aux comptes annuels et que l'organe de révision recommande d'approuver ces derniers sans réserve.

Attestation de l'expert

L'expertise technique de la Caisse a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions ("CSEP") et conformément à ses directives techniques.

La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques VZ 2010 au taux technique de 3.5 % pour les bénéficiaires de rentes et de 4.0 % pour les assurés actifs. Au 31.12.2015, la situation financière de la Caisse présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 80.7 %;
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 22'335'315.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2015, nous sommes en mesure d'attester qu'à cette date

- le plan de financement adopté par la CPI "Ville et Communes" est respecté;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- le taux technique adopté tant pour les assurés actifs que pour les bénéficiaires de rentes est supérieur au taux de référence prévu par la directive de la CSEP. Toutefois, grâce aux provisions dont la Caisse dispose au 31.12.2015, le taux technique implicite est de 3% et satisfait ainsi à la directive technique de la CSEP. Le Conseil de fondation mène actuellement l'étude visant à abaisser formellement le taux technique;



- le financement du plan d'assurance a été suffisant depuis l'entrée en vigueur du nouveau plan d'assurance. Il devra être revu lors de l'abaissement du taux d'intérêt technique;
- la Caisse satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité contre les risques décès et invalidité;

Aon Suisse SA

L'expert responsable: Gilles Guenat
Neuchâtel, le 20 mai 2016



Attestation de l'expert

Mandat

Les responsables de CAP Prévoyance - CPI Services Industriels de Genève (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 et au sens de la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Réserve

A la date de l'établissement de notre expertise, l'organe de révision n'avait pas encore rendu son rapport. Nos affirmations valent dès lors sous la réserve qu'aucune adaptation matérielle ne soit apportée aux comptes annuels et que l'organe de révision recommande d'approuver ces derniers sans réserve.

Attestation de l'expert

L'expertise technique de la Caisse a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions ("CSEP") et conformément à ses directives techniques.

La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques VZ 2010 au taux technique de 3.5 % pour les bénéficiaires de rentes et de 4.0 % pour les assurés actifs. Au 31.12.2015, la situation financière de la Caisse présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 112.9 %;
- une réserve de fluctuation de valeur de CHF 178'576'993.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2015, nous sommes en mesure d'attester qu'à cette date

- la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- le taux technique adopté tant pour les assurés actifs que pour les bénéficiaires de rentes est supérieur au taux de référence prévu par la directive de la CSEP. Toutefois, grâce aux provisions dont la Caisse dispose au 31.12.2015, le taux technique implicite est de 3% et satisfait ainsi à la directive technique de la CSEP. Le Conseil de fondation mène actuellement l'étude visant à abaisser formellement le taux technique;



- le financement du plan d'assurance a été suffisant depuis l'entrée en vigueur du nouveau plan d'assurance. Il devra être revu lors de l'abaissement du taux d'intérêt technique;
- la Caisse satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité contre les risques décès et invalidité;

Aon Suisse SA

L'expert responsable: Gilles Guenat
Neuchâtel, le 20 mai 2016



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services
industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés
conventionnellement
Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, présentés aux pages 24 à 69, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52 cal. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels de la CPI "Ville de Genève et communes" présentent un excédent de passif de CHF 574.4 millions et un degré de couverture de 80.75% calculé selon l'art 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68% défini dans le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance et à l'objectif statutaire de 80%.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA


Nicolas Biderbost
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Ludovic Derenne
Expert-réviseur

Genève, le 24 juin 2016

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

© CAP Prévoyance – Juin 2016

////////////////////////////////////
Contact

À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au 022 338 10 10 (heures de bureau), ou par email à l'adresse info@cap-prevoyance.ch.

Enfin, nous vous rappelons que le site Internet www.cap-prevoyance.ch fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13 – T 022 338 10 10 – F 022 338 10 01
info@cap-prevoyance.ch – www.cap-prevoyance.ch